

■ Avril 2021

■ INJEPR-2021/07

L'empreinte des violences familiales sur l'entrée dans la vie adulte des jeunes

Analyse démographique des trajectoires

AMÉLIE CHARRUAULT

■ Doctorante en démographie, Centre de recherche de l'Institut de démographie de l'université Paris 1 (CRIDUP), Institut national d'études démographiques (INED)

**L'empreinte des violences familiales
sur l'entrée dans la vie adulte
des jeunes**

Analyse démographique des trajectoires

Amélie CHARRUAULT

Pour citer ce document

CHARRUAULT A., 2021, *L'empreinte des violences familiales sur l'entrée dans la vie adulte des jeunes. Analyse démographique des trajectoires*, INJEP Notes & rapports/Rapport d'étude.

REMERCIEMENTS

Mes premiers remerciements s'adressent la mission études et recherche pour le financement de cette recherche, ainsi qu'à toute l'équipe pour les onze mois passés à l'INJEP et l'inspiration que cette expérience a donnée à mes travaux.

Je témoigne également toute ma reconnaissance à Yaëlle Amsellem-Mainguy, sans qui ce rapport n'aurait pas vu le jour, pour son accompagnement et ses précieux conseils tout au long de l'écriture de ce rapport, mais aussi pour ses grandes qualités humaines.

Je n'oublie pas mes autres relectrices et relecteur qui ont contribué à l'amélioration de ce rapport, en relisant un de mes chapitres de thèse à l'origine de celui-ci : merci à Elizabeth Brown, Virginie De Luca Barrusse, Pierre Eloy et Isabelle Frechon. Enfin, je remercie Marc Thévenin pour ses précieux conseils statistiques.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
Méthodologie.....	8
1. PANORAMA DES VIOLENCES SUBIES AVANT L'ÂGE DE 18 ANS DANS LA FAMILLE ET SON ENTOURAGE	11
Les fréquences des violences et leurs caractéristiques.....	11
L'atmosphère familiale et la survenue de violences : quels liens ?.....	14
2. FINIR SES ÉTUDES ET TROUVER UN PREMIER EMPLOI	17
Les violences ne perturbent pas les âges à la fin des études et au premier emploi.....	17
L'importance des origines sociales sur les destinées scolaires et professionnelles.....	20
3. UN DÉPART DU FOYER PARENTAL PRÉCOCE POUR LES JEUNES AYANT VÉCU DES VIOLENCES	23
Partir pour échapper aux violences ou suite à un « conflit familial ».....	23
Les violences, un important déterminant de décohabitation précoce pour les deux sexes.....	25
4. UNE ENTRÉE PRÉCOCE DANS LA SEXUALITÉ POUR LES JEUNES FEMMES AYANT VÉCU DES VIOLENCES	29
Caractéristiques des premiers rapports sexuels.....	29
Les multiples déterminants du premier rapport sexuel.....	32
5. ENTRÉE DANS LA PARENTALITÉ DES JEUNES ADULTES AYANT VÉCU DES VIOLENCES	35
Les violences sexuelles semblent accélérer l'entrée dans la maternité.....	35
D'autres facteurs entretiennent des liens plus étroits avec l'entrée en parentalité.....	36
CONCLUSION GÉNÉRALE	39
BIBLIOGRAPHIE	43
ANNEXE	49

Introduction

Depuis les années 1970, les violences commises à l'encontre des enfants et des adolescents au sein de la famille ne sont plus uniquement considérées comme des « incidents isolés ou attribuables à des individus, pervers ou agissant sous l'emprise de l'alcool » (Labbé, 2009), mais sont aussi le fait de personnes « bien intégrées dans la vie » (Dussy, 2013). Elles sont reconnues comme une violation des droits des enfants selon la Convention internationale des droits de l'enfant (1989), et sont plus largement l'expression d'une domination de l'adulte sur l'enfant qui se double parfois d'une domination des hommes sur des filles (en cas de violences sexuelles notamment).

La réprobation sociale des violences faites aux enfants et aux adolescents au sein de la famille s'est en outre accrue dans les sociétés occidentales, conduisant à un élargissement du contour de ces violences (Noiriel, 2005), qui recouvrent une multitude d'actes d'ordre psychologique¹, physique², sexuel³ ou des négligences⁴. Elles se sont progressivement érigées en un problème social et de santé publique sous l'impulsion des mobilisations féminines des années 1970-1980 (Boussagnet, 2009), des organisations internationales⁵, des associations de la protection de l'enfance, des soignant-e-s, des médias, mais aussi des témoignages de victimes, et font désormais l'objet d'une attention croissante des pouvoirs publics. En novembre 2019, la France lançait le deuxième plan interministériel de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants (2020-2022), dans le prolongement du premier plan gouvernemental de 2017-2019. Dans ce contexte, l'arsenal législatif visant à protéger les enfants d'un côté, et à condamner les auteur-e-s des violences de l'autre, s'est aussi renforcé. Pour prendre un exemple, depuis la loi du 3 août 2018, le délai de prescription pour un viol commis sur une personne mineure est désormais de 30 ans après la majorité civile de la victime (au lieu de 20 ans auparavant). Mais la législation française est parfois remise en cause par les affaires de violences sur mineur-e-s qui émergent sur la scène publique et médiatique, et plus récemment, sur les réseaux sociaux. La publication du livre de Camille Kouchner « *La Familia grande* », en janvier 2021, dans lequel elle révèle les violences sexuelles commises par son beau-père sur son frère jumeau (adolescent au moment des faits), a relancé le débat sur l'imprescriptibilité des faits d'une part, et sur l'âge de non-consentement aux actes sexuels d'autre part.

La recherche joue aussi un rôle majeur dans la visibilité et la compréhension de ce phénomène social. Même si des recherches sur les violences faites aux enfants – les violences sexuelles en particulier – ont été entreprises dans plusieurs disciplines (histoire, sociologie, anthropologie, droit, médecine, etc.) (Romero, 2017 ; Giuliani, 2016 ; Joël, 2015 ; Debauche, 2015 ; Ambroise-Rendu, 2014 ; Le Caisne, 2014 ; Adamsbaum, Rey-Salmon, 2013 ; Tursz *et al.*, 2008 ; Dussy, 2013 ; Jaspard *et al.*, 2003 a et b), les violences sont encore peu étudiées et rarement prises en compte dans les travaux sociodémographiques, et plus spécifiquement dans les travaux scientifiques sur le passage de l'adolescence à l'âge adulte, parce que ces derniers cherchent généralement à décrire dans leur ensemble les parcours de vie (Encadré1, p. 7). Pourtant de récentes publications scientifiques ont démontré que la famille est un espace de victimation

¹ Dénigrement, insultes, exposition des enfants aux violences conjugales, etc.

² Coups, brûlures, séquestration, menaces physiques, tentatives d'étranglement, etc.

³ Attouchements, tentatives ou rapports sexuels forcés, etc.

⁴ Privations de nourriture, de soins, de sommeil, etc.

⁵ Organisation des Nations unies, Conseil de l'Europe, etc.

majeur pour les enfants et les adolescents (Charruault *et al.*, 2020 ; Debauche *et al.*, 2017 ; Hamel *et al.*, 2016). Selon l'enquête statistique Violences et rapports de genre (VIRAGE) de 2015, en France métropolitaine, près d'une femme sur cinq et d'un homme sur huit révèlent des violences (psychologiques, physiques ou sexuelles) subies avant l'âge de 18 ans au sein de la famille et de l'entourage familial (Charruault *et al.*, 2020). Comprendre et analyser le déroulement des existences au fil du temps sous l'angle des violences subies pendant l'enfance et l'adolescence semble aussi pertinent tant celles-ci sont susceptibles de marquer durablement les parcours de vie. En s'appuyant sur la première Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF), réalisée en 2000 sur le territoire métropolitain, Maryse Jaspard *et al.* (2003b) ont effectivement mis en évidence des corrélations étroites entre les « difficultés vécues dans l'enfance » par les femmes et une entrée plus précoce dans la sexualité ainsi que dans l'indépendance résidentielle. Ces observations ont par la suite été corroborées par Elizabeth Brown et Nadine Lefaucheur (2013). En exploitant l'ENVEFF menée à la Martinique en 2008, les chercheuses ont établi que les difficultés vécues au cours de l'enfance et de l'adolescence étaient associées à une plus grande précocité de la décohabitation tant chez les femmes que chez les hommes, mais aussi à une plus grande précocité de l'entrée dans la sexualité et dans la maternité chez les femmes (Brown, Lefaucheur, 2013, p. 63).

Dans la continuité des recherches antérieures menées sur les violences (Jaspard *et al.*, 2003b ; Brown, Lefaucheur, 2013), ce rapport propose ainsi – à partir de l'enquête statistique en population VIRAGE – de mettre en évidence les éventuelles empreintes des violences débutées avant l'âge 18 ans, dans le cercle familial et proche, sur les trajectoires scolaires, professionnelles, résidentielles, sexuelles et affectives des jeunes femmes et des jeunes hommes âgés de 20 à 34 ans. L'hypothèse principale est que ces violences constituent un facteur d'accélération et de précocité dans le passage à l'âge adulte des jeunes femmes et des jeunes hommes.

Pour ce faire, le rapport s'attache tout d'abord à établir un panorama quantitatif des situations de violences subies au cours de l'enfance et de l'adolescence dans la famille et son entourage par les jeunes adultes. Ensuite, il examine, successivement, les principaux « seuils » de franchissement vers l'âge adulte ainsi que leurs conditions de réalisation selon que les jeunes ont révélé ou non des violences subies avant l'âge de 18 ans dans le milieu familial et proche : la sortie du système scolaire, la première entrée dans la vie professionnelle, le premier départ de famille d'origine, le premier rapport sexuel et l'arrivée du premier enfant.

ENCADRÉ 1. PRINCIPAUX TRAVAUX SCIENTIFIQUES SUR LA TRANSITION VERS L'ÂGE ADULTE

Depuis les années 1990 notamment, de nombreux travaux sociodémographiques ont étudié la jeunesse, considérée comme une période de vie durant laquelle les individus franchissent plusieurs étapes de manière désynchronisée (Galland, 2017) et revêtent divers rôles ou statuts, qui les conduisent sur le chemin de l'autonomisation économique et affective par rapport à leur cellule familiale (Van de Velde, 2015). Parmi ces « étapes » qui ne constituent pas forcément des « seuils » à franchir, cinq voire six événements de vie, autour desquels se cristallisent de fortes normes et attentes sociales, sont classiquement étudiés par les sociologues et démographes : la fin des études initiales, l'accès à un premier emploi stable, le premier départ du domicile parental, le premier rapport sexuel, l'entrée en première union et la naissance du premier enfant (Rault, Régnier-Loilier, 2015 ; Sebille 2009 ; Becquet, Bidard, 2013 ; Toulemon, 2008 ; Prioux, 2003 ; Toulemon, Mazuy, 2001 ; Villeneuve-Gokalp, 2000 ; Battagliola *et al.*, 1997 ; Galland, 1995 ; Bozon, Villeneuve-Gokalp, 1995 ; Bozon, 2008, 2002, 1993 et 1990). De ces travaux, il ressort notamment des différences intra et intergénérationnelles. En effet, tandis que les générations nées avant les années 1950 franchissaient les premières étapes de leur existence dans un ordre quasiment immuable (fin des études, accès au premier emploi, départ du foyer parental, entrée en première union, puis naissance du premier enfant), la transition vers l'âge adulte des générations ultérieures s'est complexifiée entraînant ainsi une pluralité des parcours. Au fil des décennies, certaines étapes du calendrier de passage à l'âge adulte ont été ajournées, en particulier la naissance du premier enfant qui survient désormais plus tard dans les parcours de vie.

Au-delà de ces disparités intra et intergénérationnelles, la littérature a également révélé l'existence de liens entre les déterminants sociaux, culturels et l'entrée dans la vie adulte des jeunes. Le genre, le milieu social d'origine, les structures familiales, les attaches religieuses des parents, le lien à la migration et le niveau d'éducation des jeunes par exemple, peuvent engendrer des inégalités individuelles dans les parcours de vie (Amsellem-Mainguy, 2016 ; Hamel *et al.*, 2011 ; Sebille 2009 ; Battagliola *et al.*, 1997 ; Bozon, 1993). Il a également été démontré que le lieu de résidence (urbain *versus* rural ; ou le fait de résider dans un quartier prioritaire de la politique de la ville par exemple), mais aussi que les politiques publiques à l'égard de la jeunesse – inégalement distribuées dans l'Hexagone – participent à construire des inégalités territoriales (Coquard, 2019 ; Amsellem-Mainguy, 2019 ; Amsellem-Mainguy, Loncle-Moriceau, 2015). Les comparaisons internationales ont de surcroît mis au jour des différences notables entre les pays dans le devenir adulte (Van de Velde, 2008 ; Bidart, 2006 ; Galland, 2001).

D'autres recherches ont également participé à l'amélioration de nos connaissances sur la transition vers l'âge adulte, en étudiant les politiques publiques visant à accompagner la jeunesse (Chevalier, Grobon, 2019), les ressources monétaires des jeunes (Castell, Grobon, 2020 ; Castell *et al.*, 2016 ; Lhommeau, 2014), ou encore en se focalisant sur des populations spécifiques comme les jeunes ayant été pris en charge par les services de la protection de l'enfance⁶. Ces dernières études ont notamment mis en évidence les difficultés rencontrées par ces jeunes dans leur entrée dans la vie adulte et les inégalités de trajectoire entre les jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance et les autres jeunes (Frechon, Lacroix, 2020 ; Abassi, 2018 ; Ganne *et al.*, 2019 ; Dietrich-Ragon, 2018 ; Frechon, Marquet, 2018 et 2016 ; Marpsat, Frechon, 2016 ; Robin *et al.*, 2015 ; Frechon, Robette, 2013 ; Frechon, Dumaret, 2008 ; Frechon 2003 ; Labache, Georghui, 2002).

⁶ Par l'aide sociale à l'enfance (ASE) ou par le juge des enfants.

Méthodologie

Analyser l'empreinte des violences sur l'entrée dans la vie adulte à partir de l'enquête VIRAGE

Cette recherche repose sur l'enquête en population générale Violences et rapport de genre (VIRAGE). Portée par l'Institut national d'études démographiques (INED), l'enquête VIRAGE a été réalisée en 2015 auprès d'un échantillon représentatif composé de 27 258 femmes et hommes âgé·e·s de 20 à 69 ans résidant en France métropolitaine au sein de ménages ordinaires (Encadré 2, page suivante).

Cette enquête recueille les violences psychologiques physiques et sexuelles subies dans la famille et son entourage (voisin·e·s bien connu·e·s de la famille, ami·e·s de la famille, etc.) et documente les principaux jalons du passage à l'âge adulte – âges au premier rapport sexuel, à la fin des études, au premier emploi de plus de quatre mois, au premier départ du domicile parental de plus de six mois, à la naissance du premier enfant⁷ – ainsi que des éléments contextuels sur leurs conditions de réalisation⁸. D'autres enquêtes de grande envergure, antérieures à l'enquête VIRAGE (2015), ont toutefois approché les violences subies durant l'enfance et l'adolescence. C'est le cas, par exemple, de l'Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF 2000), de l'enquête Contexte de la sexualité en France (CSF 2005-2006) ou des enquêtes Baromètres Santé, qui ont pour point commun d'avoir enregistré les violences sexuelles extra et intrafamiliales subies dès le plus jeune âge (Gorza *et al.*, 2019 ; Bajos, Bozon, 2008 ; Jaspard *et al.*, 2003a). Néanmoins, ces trois enquêtes n'ont guère documenté les violences psychologiques et physiques. L'enquête Événements de vie et santé (EVS 2005-2006) fait en revanche exception en saisissant un large spectre de violences verbales, psychologiques, physiques ou sexuelles vécues depuis l'enfance (Guyavarch, 2010). Cependant, elle ne permet pas d'identifier les liens entre les auteur·e·s des faits et les victimes, ni les sphères de survenue des faits, empêchant ainsi la mesure précise des violences intrafamiliales subies durant l'enfance et l'adolescence.

L'échantillon d'analyse et les analyses statistiques mises en œuvre

Ce rapport s'intéressant aux jeunes adultes, l'échantillon d'analyse est ici restreint aux hommes et aux femmes âgé·e·s de 20 à 34 ans au moment de l'enquête VIRAGE en 2015, ce qui représente 5 549 jeunes adultes (2 603 hommes et 2 946 femmes)⁹. Ces enquêté·e·s sont né·e·s entre 1981 et 1995 et ont atteint leur majorité civile entre 1999 et 2013. Quant aux personnes âgées de 35 à 69 ans interrogées dans l'enquête VIRAGE, elles n'ont pas été retenues dans l'échantillon, l'objectif n'étant pas de réaliser une analyse intergénérationnelle comme l'ont déjà fait des travaux sociodémographiques antérieurs (Sebille,

⁷ L'enquête saisit également l'âge à la première relation de couple de plus de 4 mois. Malheureusement, nous ne pouvons pas exploiter cette question dans ce rapport. Cette dernière n'a pas été posée aux personnes refusant de dire si elles étaient en couple ou non lors de l'enquête, et aux personnes refusant de répondre à la question sur le nombre de relations de couple ayant duré plus de quatre mois, ce qui représente 306 jeunes âgés de 20 à 34 ans.

⁸ Diplôme obtenu, situation d'emploi actuelle, conditions du premier rapport sexuel (souhaité, non souhaité, mais accepté, forcé), etc.

⁹ À cela s'ajoutent 10 hommes et 7 femmes âgé·e·s de 20 à 34 ans n'ayant pas répondu aux questions sur les violences subies au sein de la famille ou du proche entourage. Nous faisons le choix de ne pas les inclure dans les analyses compte tenu de la faiblesse de ces effectifs.

2009 ; Prioux, 2003 ; Galland, 1995 ; Bozon, 1993 ; Villeneuve-Gokalp, 1993), mais plutôt de se focaliser sur la jeunesse contemporaine.

Outre l'utilisation de statistiques descriptives, ce rapport s'articule autour de deux approches biographiques complémentaires. Des analyses non paramétriques (estimations de Kaplan Meier) sont mises en œuvre sur les âges à la fin des études, au premier emploi, à la première décohabitation, au premier rapport sexuel et au premier enfant selon que les jeunes¹⁰ ont évoqué ou non des violences subies avant l'âge de 18 ans. L'enjeu est de tester l'existence de liens avec la déclaration de violences, et de mettre en évidence les particularités ou similitudes dans les comportements entre ces jeunes, mais également de mettre en exergue d'éventuelles attitudes différenciées entre les sexes. Des analyses semi-paramétriques multivariées (modèles de Cox à risque proportionnel) – c'est-à-dire « toutes choses égales par ailleurs » – contrôlant les caractéristiques des jeunes répondants (lien à la migration, niveau d'études, nombre de frère-s et/ou sœur-s, configuration familiale, profession et catégorie socioprofessionnelle des parents, voire importance de la religion dans l'éducation reçue) et leurs expériences en matière de violences sont ensuite effectuées sur les principales étapes d'entrée dans la vie adulte. Ces analyses « toutes choses égales par ailleurs » permettent de neutraliser l'hétérogénéité au sein des sous-populations étudiées et d'isoler les effets « propres » des violences, des déterminants sociaux¹¹ et d'autres événements de vie¹² sur les étapes d'entrée dans la vie adulte. Ces modèles permettront ainsi de conforter ou d'infirmer les possibles relations entre les violences subies et la transition vers l'âge adulte observées à partir des estimations de Kaplan Meier.

ENCADRÉ 2. L'ENQUÊTE VIRAGE

Dans le sillage de la première Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF 2000), l'enquête Violences et rapports de genre : contextes et conséquences des violences subies par les femmes et par les hommes (VIRAGE), réalisée en 2015 en population générale, entend actualiser et approfondir l'étude des violences interpersonnelles¹³ (psychologiques, physiques ou sexuelles) subies par les deux sexes dans les différentes sphères de leur existence, en réponse notamment à une demande sociale croissante des pouvoirs publics et des organisations internationales.

L'enquête VIRAGE a été coordonnée par une équipe de recherche de l'INED et son questionnaire a été élaboré par une équipe pluridisciplinaire composée d'une vingtaine de chercheur-se-s – sociologues, démographes, statisticien-ne-s, psychologues, juristes, économistes – spécialistes des violences envers les femmes, des questions de santé, de genre, de la famille et de la jeunesse. La collecte des données s'est déroulée entre février et novembre 2015, par téléphone, auprès de 15 556 femmes et de 11 712 hommes résidant en France métropolitaine au sein de ménages ordinaires. Le questionnaire durait une heure en moyenne et a été administré par des enquêtrices et des enquêteurs recrutés par l'institut de sondage MV2.

¹⁰ Afin d'alléger le texte, nous désignons désormais par le terme « jeunes », les femmes et les hommes âgé-e-s de 20 à 34 ans.

¹¹ Lien à la migration ; niveau d'études ; taille de la fratrie ; configuration familiale à l'adolescence ; professions et catégories socioprofessionnelles des parents à l'adolescence ; voire la place de la religion dans l'éducation reçue.

¹² Telles que la survenue de violences extrafamiliales avant l'âge de 18 ans.

¹³ C'est-à-dire l'étude des violences entre les personnes. Les violences institutionnelles, les cyber violences ainsi que les atteintes aux biens des personnes sont exclus de son champ d'études.

La structure du questionnaire VIRAGE et les choix méthodologiques reprennent en grande partie ceux de l'ENVEFF. Le questionnaire VIRAGE est effectivement organisé en modules, ordonnés de manière à permettre une meilleure réception des questions sensibles, à minimiser les refus de réponse et à faciliter la remémoration des violences subies. De plus, à l'instar de l'ENVEFF, les termes « violence » ou « agression » ne sont pas utilisés dans le questionnaire. Seuls des faits sont décrits dans les questions afin d'atténuer les effets déclaratifs liés aux différences de perception entre les individus.

Le premier module (module « caractéristiques sociodémographiques ») s'intéresse ainsi aux caractéristiques démographiques, sociales et économiques des personnes interrogées. Il décrit, par exemple, le type de logement actuel, le lien à la migration, la situation d'emploi, le diplôme obtenu, la catégorie socioprofessionnelle, l'état matrimonial, la situation du partenaire actuel (ou bien du dernier partenaire), les revenus, le nombre et les âges des enfants des répondant·e·s. Il comporte aussi des questions relatives aux habitudes de vie, et contient des éléments biographiques (configuration familiale à 14 ans, professions et catégories socioprofessionnelles du père et la de mère à 14 ans, nombre de frères et sœurs, âges à la fin des études, au premier emploi, au premier départ de chez les parents, au premier rapport, à la première mise en couple, au premier enfant, etc.), ainsi que des questions sur la sexualité et la santé sexuelle. Ce premier module fournit également une photographie de l'ambiance familiale au cours de l'enfance et de l'adolescence et des éventuelles mesures de protection de l'enfance mises en place : privations matérielles ou négligences graves, conflit très grave avec un parent ou les deux, fugue ou mise à la porte du domicile parental, graves tensions ou climat de violences entre les parents, alcoolisme, drogue, sévices ou coups répétés subis par l'enquêté·e lui-même ou par d'autres membres de la famille, tentative de suicide de l'enquêté·e, suicide ou tentative de suicide d'autres membres de la famille, mesure d'assistance éducative, placement en foyer ou en famille d'accueil. Le deuxième module (module « santé ») explore ensuite l'état de santé psychique et physique des individus ainsi que la consommation de produits psychoactifs. Ce n'est donc qu'après une vingtaine de minutes d'entretien téléphonique que la question des violences est abordée.

Les cinq modules¹⁴ suivants appréhendent les violences verbales, psychologiques, physiques, économiques¹⁵ et sexuelles subies pendant les douze mois précédant l'enquête dans le cadre des études, de la vie professionnelle, des espaces publics, de la vie de couple et dans le cadre des éventuelles relations avec l'ex-conjoint·e ou l'ex-partenaire. L'avant-dernier module (module « famille et proches »), sur lequel s'appuient principalement les analyses mises en œuvre dans cette recherche, recueille les violences psychologiques, physiques et sexuelles subies au sein de la famille et du proche entourage (voisin·e·s bien connus de la famille, ami·e·s proches de la famille, etc.), et ce depuis l'enfance jusqu'au moment de l'enquête. Les circonstances des violences sont en outre investiguées. Pour chaque acte de violence, le module enregistre la répétition des faits, les âges au début et à la fin des violences, les auteur·e·s des faits, le fait le plus marquant selon l'enquêté·e et sa gravité ressentie¹⁶, ainsi que les réactions, les répercussions à court et long termes et les recours entrepris, judiciaires notamment. Enfin, le dernier module (module « vie entière ») enregistre les violences psychologiques, physiques et sexuelles subies tout au long de la vie (mais avant les douze derniers mois précédant l'enquête) dans le cadre de la vie de couple, du milieu scolaire, de la vie professionnelle et des espaces publics.

¹⁴ Nommés successivement : « module vie étudiante » ; « module vie professionnelle » ; « module espaces publics » ; « module couple » ; « module ex-conjoint·e ».

¹⁵ Les violences économiques ne sont enregistrées que dans la sphère du couple.

¹⁶ Sans gravité, assez grave, très grave.

1. Panorama des violences subies avant l'âge de 18 ans dans la famille et son entourage

Avant d'analyser les modalités d'entrée dans la vie adulte des jeunes, la première partie de ce rapport établit un panorama quantitatif des situations de violences subies avant l'âge de 18 ans par les jeunes femmes les jeunes hommes, dans la sphère familiale et proche, et s'intéresse ensuite à l'atmosphère familiale dans laquelle ils et elles ont grandi.

Par son questionnement rétrospectif, l'enquête VIRAGE permet d'appréhender les violences interpersonnelles auxquelles les jeunes femmes et les jeunes hommes ont été confronté·e·s avant l'âge de 18 ans au sein de la famille et du proche entourage. Le module « famille et proches » du questionnaire recueille, au travers de huit questions principales, les violences psychologiques, physiques et sexuelles subies tout au long de la vie dans cet espace de vie. L'âge des enquêté·e·s au début de chaque acte de violence y est également enregistré, permettant ainsi de repérer les violences ayant débuté avant l'âge de 18 ans. Le module « caractéristiques sociodémographiques » du questionnaire contient, en outre, des questions complémentaires évoquant des actes psychologiques et physiques violents vécus au cours de l'enfance et de l'adolescence, sans que l'on sache précisément à quels âges ces faits se sont produits pour la première fois, ainsi que des questions sur l'ambiance familiale qui régnait durant les jeunes années (voir Encadré 2, p. 9).

Les fréquences des violences et leurs caractéristiques

Comme dans l'ensemble de la population enquêtée (20 à 69 ans) dans l'enquête VIRAGE, les violences subies dans la famille et son entourage pendant l'enfance et l'adolescence sont davantage déclarées par les jeunes femmes. Dans l'échantillon d'analyse, constitué de 2 946 femmes et 2 603 hommes âgé·e·s de 20 à 34 ans au moment de l'enquête, 18,1 % des femmes et 15,4 % des hommes ont révélé avoir subi au moins une violence psychologique, physique ou sexuelle ayant débuté avant l'âge de 18 ans dans le cercle familial et proche (Tableau 1, page suivante).

Plus précisément, parmi l'ensemble des violences psychologiques, physiques et sexuelles repérées par l'enquête VIRAGE, l'analyse des déclarations de l'enquête permet d'observer que ce sont les violences psychologiques créant un sentiment d'insécurité ou de peur qui sont les plus fréquentes, en particulier chez les jeunes femmes : 11,5 % des femmes contre 10,2 % des hommes âgé·e·s de 20 à 34, disent avoir été exposé·e·s, avant l'âge de 18 ans, à des hurlements, des bris d'objet créant une ambiance tendue et angoissante. Les violences psychologiques visant à rabaisser ou à dévaloriser l'enfant ou l'adolescent, sont en revanche moins souvent mentionnées par les jeunes : 6,9 % des femmes et 4,1 % des hommes âgé·e·s de 20 à 34 ans rapportent avoir subi des insultes, des humiliations ou des critiques répétées sur leur apparence physique, leurs opinions ou de leurs capacités avant l'âge de 18 ans. La fréquence des sévices ou des coups répétés subis par des membres de la famille des jeunes, qui peuvent être interprétés comme une forme de violences psychologiques pour les enfants ou les adolescents qui y sont exposés, est aussi plus faible que la fréquence de l'exposition à des hurlements ou à des bris

d'objets. L'exposition à des sévices ou les coups répétés dans la famille sont rapportés par 2,0 % des femmes et 1,0 % des hommes âgés de 20 à 34 ans.

TABLEAU 1. LES VIOLENCES (%) SUBIES AVANT L'ÂGE DE 18 ANS AU SEIN DE LA FAMILLE ET DE SON ENTOURAGE PAR LES JEUNES ÂGÉS DE 20 À 34 ANS ET PAR L'ENSEMBLE DES RÉPONDANT·E·S, SELON LE SEXE

	Jeunes hommes 20 à 34 ans ⁽¹⁾	Jeunes femmes 20 à 34 ans	Ensemble des hommes 20 à 69 ans ⁽²⁾	Ensemble des femmes 20 à 69 ans
<i>Effectif</i>	2 603	2 946	11 712	15 556
Exposition à des hurlements, bris d'objets	10,2	11,5*	8,0	11,7*
Insultes, humiliations, critiques répétées	4,1	6,9*	3,3	6,3*
Exposition à des sévices, coups répétés dans la famille (3)	1,0	2,0*	1,2	2,1*
Ensemble des violences psychologiques débutées avant 18 ans	11,8	14,3*	9,5	14,2*
Brutalités physiques	6,8	6,8	5,8	6,0
Sévices, coups répétés	1,5	2,1*	1,9	2,8*
Enfermement, séquestrations, mises à la porte, abandons au bord de la route	2,2	1,7	1,4	1,6
Menaces physiques, tentatives d'étranglement, de meurtre	1,2	0,9	0,7	1,0*
Ensemble des violences physiques débutées avant 18 ans	8,5	8,3	7,2	7,7*
Avoir été frotté·e, collé·e (4)	0,4	3,5*	0,4	3,7*
Viols, tentatives de viol	0,3	1,7*	0,3	1,5*
Autres agressions sexuelles	0,5	2,5*	0,5	2,4*
Ensemble des violences sexuelles débutées avant 18 ans	0,8	4,3*	0,7	4,6*
Ensemble des violences psychologiques, physiques et sexuelles débutées avant 18 ans	15,4	18,1*	12,9	17,6*

Source : INED, enquête en population générale VIRAGE 2015, France métropolitaine.

Champ : (1) hommes et femmes âgés de 20 à 34 ans ; (2) hommes et femmes âgés de 20 à 69 ans.

Notes : (3) cette catégorie recouvre les sévices et coups répétés subis par la mère (et commis par le conjoint), ceux subis par les frères et sœurs (et commis par le père ou la mère) et ceux subis par le père (et commis par la conjointe). (4) pour les femmes, cette catégorie recouvre aussi les attouchements des seins, des fesses et les baisers forcés. (*) Les différences entre hommes et femmes sont significatives selon le test du Chi-2 au seuil de 5 %.

Lecture : 10,2 % des hommes âgés de 20 à 34 ans déclarent avoir été exposés à des hurlements, bris d'objets avant l'âge de 18 ans dans la famille et son entourage.

Femmes et hommes sont également concerné·es par les violences physiques endurées durant l'enfance et l'adolescence dans la famille et son entourage, et ce dans des proportions relativement équivalentes (Tableau 1). En effet, les données de l'enquête VIRAGE montrent que les violences physiques endurées avant l'âge de 18 ans, sont énoncées autant par les jeunes femmes que par les

jeunes hommes : 6,8 % des femmes et des hommes âgé·e·s de 20 à 34 ans déclarent avoir été frappés, avoir subi des coups avec des objets ou d'autres brutalités physiques. Seuls les sévices et les coups répétés ont été davantage mentionnés par les femmes (2,1 %) que par les hommes (1,5 %). Les autres formes de violences physiques sont plus rares du fait de leur sévérité. Les enfermements, séquestrations, mises à la porte ou les abandons au bord de la route subis avant 18 ans sont cités par 1,7 % des femmes et 2,2 % des hommes âgé·e·s de 20 à 34 ans. Les menaces physiques (avec une arme ou un objet dangereux), les tentatives d'étranglement ou de meurtre commises avant 18 ans sont mentionnées par 0,9 % des femmes et 1,2 % des hommes âgé·e·s de 20 à 34 ans.

Enfin, si les femmes comme les hommes sont affectées par des violences sexuelles au cours de l'enfance et de l'adolescence, les violences sexuelles restent sur déclarées par les femmes : 4,3 % des femmes déclarent avoir subi des violences sexuelles avant l'âge 18 ans dans le cercle familial et proche contre 0,8 % des hommes âgé·e·s de 20 à 34 ans, soit environ cinq fois plus que leurs homologues masculins. Ce sont plus précisément les agressions sexuelles sans pénétration (attouchements des seins, des fesses, baisers forcés, pelotage¹⁷, attouchements du sexe) qui sont d'abord citées par les femmes et par les hommes, puis les viols ou les tentatives de viol, c'est-à-dire les agressions sexuelles ou les tentatives d'agression sexuelle avec pénétration d'après le code pénal français.

Lorsqu'on étudie plus en détail les caractéristiques de ces violences (âges au début et à la fin des violences, répétition des violences, auteur·e·s des violences, origine sociale des victimes), toujours à partir de l'enquête VIRAGE, il est frappant de constater que les violences, qu'elles soient psychologiques physiques ou sexuelles, ont commencé à de très jeunes âges (Charruault *et al.*, 2020). Les âges médians¹⁸ aux premières violences psychologiques se situant entre 6 et 10 ans selon les actes subis pour les femmes, et entre 7 et 8 ans pour les hommes. Les brutalités physiques débutent aussi très tôt, avant 7 ans pour la moitié des personnes interrogées dans l'enquête, tandis que les autres violences physiques plus sévères¹⁹ commencent un peu plus tardivement. Quant aux violences sexuelles, elles surviennent fréquemment bien avant la préadolescence. Pour les femmes, les âges médians aux premières violences sexuelles se situent entre 8 et 10 ans selon les actes subis, et pour les hommes, entre 9 et 10 ans.

Les données de l'enquête VIRAGE indiquent, par ailleurs, que les violences psychologiques, physiques et sexuelles ont généralement été répétées et ont perduré pendant plusieurs années – les violences psychologiques puis physiques durent, en moyenne, plus longtemps que les violences sexuelles. Pour la moitié des personnes déclarant des violences sexuelles répétées et débutées avant l'âge de 18 ans, ces violences ont eu lieu pour la dernière fois avant la fin de la préadolescence (pour les femmes les âges médians²⁰ varient entre 13 et 14 ans selon les actes et pour les hommes entre 12 et 13 ans), tandis que pour la moitié des individus citant des violences physiques répétées, ces actes se déroulent pour la dernière fois avant la majorité civile (pour les femmes les âges médians sont de 16 ans et pour les hommes entre 15 et 16 ans selon les actes) ; et pour la moitié des individus déclarant des violences psychologiques, ces faits se

¹⁷ Par « pelotage », nous désignons le fait que quelqu'un se soit frotté ou collé au mineur·e contre son gré.

¹⁸ Les âges médians au début des violences ont été calculés sur la population âgée de 20 à 69 ans.

¹⁹ Enfermements, séquestrations, mises à la porte, abandons au bord de la route ; menaces physiques, tentatives d'étranglement, de meurtre.

²⁰ Les âges médians à la fin des violences répétées ont été calculés sur la population âgée de 30 à 69 ans.

sont produits pour la dernière fois autour de la majorité civile (pour les femmes les âges médians se situent entre 18 et 19 ans selon les faits et pour les hommes entre 17 et 18 ans).

La fréquente répétition et la perpétuation de ces violences s'expliquent par le lien de proximité entre l'auteur·e des faits et sa victime. À ce propos, les auteur·e-s des violences psychologiques ou physiques diffèrent nettement des auteur·e-s de violences sexuelles. Alors que le père en première position ou la mère en seconde position sont les auteur·e-s les plus souvent déclaré·e-s par les personnes ayant été confrontées à des violences psychologiques ou physiques avant l'âge de 18 ans dans le cercle familial et proche, les auteur·e-s de violences sexuelles sont plus diversifié·e-s et quasi exclusivement des hommes de la parenté (oncles, pères, frères ou demi-frères, beaux-pères, autres hommes de la parenté...) ou proches de la famille.

Autre enseignement majeur tiré de l'enquête, la mise en perspective des violences psychologiques, physiques ou sexuelles subies avant l'âge 18 ans dans la famille et son entourage avec les professions et catégories socioprofessionnelles des parents (des personnes interrogées), révèle que les violences – psychologiques, physiques ou sexuelles – ont affecté des personnes de toutes origines sociales. Cela signifie que ces violences ne sont pas plus prégnantes au sein des classes populaires qu'au sein des classes moyennes ou supérieures, contrairement à une idée répandue (Charruault *et al.*, 2020).

L'atmosphère familiale et la survenue de violences : quels liens ?

L'atmosphère familiale dans laquelle les jeunes ont grandi est un indicateur important à prendre en compte dans l'analyse des situations de violences subies avant l'âge de 18 ans au sein de la famille et de son entourage, afin de s'approcher au plus près des circonstances de ces violences.

Dans l'enquête VIRAGE, le climat familial peut être documenté grâce à une série de questions appréhendant, de manière non exhaustive, les situations d'adversité vécues durant l'enfance et l'adolescence. Ces situations d'adversité sont décrites dans le module « caractéristiques sociodémographiques » du questionnaire et abordent notamment (voir Encadré 2, p. 9) : les privations matérielles ou les négligences graves, les conflits très graves avec l'un des parents ou les deux, les graves tensions ou le climat de violences entre les parents, les problèmes d'alcoolisme, de drogue des enquêté·e-s eux-mêmes ou des membres de la famille ainsi que les mesures d'assistance éducative, et le placement en foyer ou en famille d'accueil.

Ainsi, parmi les jeunes femmes et les jeunes hommes ayant été confronté·e-s à des violences avant l'âge de 18 ans dans le cadre familial ou dans celui de l'entourage, nous observons que certaines et certains ont grandi dans une atmosphère familiale empreinte de situations d'adversité, dès lors qu'il y a eu coexistence de plusieurs formes de violences ou en cas de violences sexuelles (Tableau 2, page suivante).

Dans l'échantillon d'analyse, les jeunes ayant vécu deux formes de violences à la fois psychologiques et physiques – 137 femmes (4,1 %) et 126 hommes (5,1 %) âgé·e-s de 20 à 34 ans – ont grandi dans un climat familial généralement (mais non systématiquement) dégradé, marqué le plus souvent par de graves conflits avec l'un des parents ou les deux. Effectivement, plus de la moitié des jeunes (57,2 % des femmes

et 57,4 % des hommes âgé-e-s de 20 à 34 ans) déclarent avoir été en grave conflit avec l'un des parents ou les deux, ou ont constaté de graves tensions ou un climat de violences entre leurs parents (55,9 % des femmes et 61,0 % des hommes âgé-e-s de 20 à 34 ans). Ces jeunes exposés à des violences psychologiques et physiques pendant l'enfance et l'adolescence indiquent, en outre, plus fréquemment que les autres avoir eu (au moins temporairement) une prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance ou par le juge des enfants, pendant l'enfance ou l'adolescence (18,2 % des hommes et 10,7 % des femmes contre 4,4 % des hommes et 3,5 % des femmes âgé-e-s de 20 à 34 ans ayant déclaré une seule forme de violences (psychologique ou physique) avant 18 ans). Ce sont aussi les jeunes, ayant cumulé des violences psychologiques et physiques dans le cadre familial et de l'entourage familial, qui relatent souvent des problèmes d'alcoolisme ou d'autres consommation de drogue au sein de leur famille ou les concernant personnellement.

TABLEAU 2. L'ATMOSPHÈRE FAMILIALE (%) DURANT L'ENFANCE ET L'ADOLESCENCE DES JEUNES ÂGÉS DE 20 A 34 ANS, SELON LES FORMES DE VIOLENCES DÉCLARÉES ET LE SEXE

	Hommes				Femmes			
	Aucune violence	Violences psy. OU physiques	Violences psy. ET physiques	Violences sexuelles	Aucune violence	Violences psy. OU physiques	Violences psy. ET physiques	Violences sexuelles
Effectif	2183	275	126	19	2375	308	137	126
Privations matérielles ou négligences graves	1,4	3,2	9,8	-	1,0	4,4	14,9	13,3
Conflit très grave avec l'un des parents ou les deux	4,0	27,8	57,4	-	4,9	29,1	57,2	40,8
Graves tensions, climat de violences entre les parents	4,9	30,0	61,0	-	4,9	36,7	55,9	43,1
Avoir eu des problèmes d'alcoolisme, de drogue	3,2	11,3	27,1	-	1,3	6,4	7,8	4,5
Problèmes d'alcoolisme, de drogue dans la famille	5,7	21,4	38,1	-	5,7	29,4	29,9	32,5
Mesure d'assistance éducative, placement	2,2	4,4	18,2	-	1,3	3,5	10,7	21,1

Source : INED, enquête en population générale VIRAGE 2015, France métropolitaine.

Champ : hommes et femmes âgé-e-s de 20 à 34 ans.

Lecture : 9,8 % des hommes âgés de 20 à 34 ans déclarant avoir subi soit des violences psychologiques exclusivement soit des violences physiques exclusivement avant l'âge de 18 ans dans la famille et son entourage, ont été confrontés à des privations matérielles ou des négligences graves durant l'enfance et l'adolescence.

Les femmes, principales victimes des violences sexuelles subies avant l'âge de 18 ans dans le cadre familial et proche – 126 femmes (4,3 %) et 19 hommes (0,8 %) âgés de 20 à 34 ans –, sont aussi celles qui décrivent une enfance et une adolescence traversées par des tensions psychologiques et par des problèmes d'alcoolisme ou de drogue dans la famille (les effectifs, pour les hommes n=19, sont trop faibles pour en tirer des conclusions). Nous remarquons, par ailleurs, que ces jeunes femmes ont plus fréquemment été repérées et prises en charge par les services de la protection de l'enfance que les autres jeunes femmes : 21,1 % des femmes âgées de 20 à 34 ans ayant déclaré des violences sexuelles subies avant 18 ans ont bénéficié d'une mesure de protection qui s'est concrétisée soit par une mesure d'assistance éducative et/ou par un placement au cours de leur enfance et/ou de leur adolescence.

Quant aux jeunes femmes et aux jeunes hommes déclarant avoir subi un seul type de violences, à savoir soit des violences psychologiques, soit des violences physiques – 308 femmes (9,8 %) et 275 hommes (9,5 %) âgés de 20 à 34 ans –, elles et ils ont passé leur enfance et leur adolescence dans un environnement familial moins empreint de situations d'adversité. Les privations matérielles et les négligences graves sont plus faiblement déclarées. Les conflits avec les parents, les graves tensions ou le climat de violence entre les parents, ainsi que les problèmes d'alcool ou de drogue dans la famille ou des jeunes eux-mêmes sont également un peu plus atténués dans leurs réponses au questionnaire.

Ces premiers constats invitent donc à considérer l'hétérogénéité des violences subies pendant l'enfance et l'adolescence, même si les données de l'enquête VIRAGE mettent en évidence la surexposition des femmes aux violences psychologiques et tout particulièrement aux violences sexuelles débutées avant l'âge de 18 ans au sein de la famille et de l'entourage familial.

Dans l'objectif de saisir les liens entre les violences subies avant 18 ans au sein de la famille et les conditions d'entrée dans la vie adulte, tout en tenant compte de la diversité des situations de violences, nous comparerons les trajectoires de quatre groupes de jeunes dans la suite du rapport :

- (1) les jeunes n'ayant pas déclaré de violences débutées avant l'âge de 18 ans au sein de la famille et de son entourage ;
- (2) les jeunes ayant évoqué des violences psychologiques exclusivement ou des violences physiques exclusivement débutées avant 18 ans (dans la famille et son entourage) ;
- (3) les jeunes ayant cumulé des violences psychologiques et physiques commencées avant 18 ans (dans la famille et son entourage) ;
- (4) et les jeunes ayant révélé des violences sexuelles apparues avant 18 ans, combinées ou non avec une autre forme de violences, psychologiques ou physiques (dans la famille et son entourage).

Ce parti pris méthodologique empêche, cependant, d'établir des statistiques sur les hommes âgés de 20 à 34 ans rapportant des violences sexuelles débutées avant leur majorité civile, leur effectif étant trop faible dans l'échantillon d'analyse (n=19).

2. Finir ses études et trouver un premier emploi

La jeunesse contemporaine est vulnérable face à l'emploi pour plusieurs raisons. Tout d'abord, l'accès au marché de l'emploi est devenu incertain, en particulier pour les jeunes peu qualifiés ou résidant dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville²¹. De plus, les contrats pourvus par les jeunes sont précaires, souvent à durée déterminée, et entraînent de l'instabilité professionnelle (alternance entre travail rémunéré et période sans emploi avec ou sans allocations chômage) (Couronné, 2019). Les statistiques de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) illustrent bien ces constats : en 2017, 17,8 % des jeunes ayant fini leurs études initiales depuis un à quatre ans étaient au chômage, et en 2015, 20 % des jeunes de moins de 30 ans avaient un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté monétaire, fixé à 1 015 euros par mois (INJEP, 2019, p. 16 et 19).

Cette jeunesse est également hétérogène. Elle est traversée par des inégalités sociales, territoriales et de genre dès la prime enfance, qui façonnent, scandent et divisent leurs trajectoires individuelles (Couronné, 2019 ; Dafflon Nouvelle, 2006). S'agissant plus spécifiquement des inégalités de genre, les femmes sont désormais plus diplômées que les hommes et entrent légèrement plus tardivement sur le marché de l'emploi que les hommes (INSEE, 2019, p. 172-173 et p. 212 et 213).

Dans ce contexte difficile et inégalitaire, il est donc pertinent de se demander si les violences vécues avant l'âge de 18 ans, dans le contexte familial et du proche entourage, pèsent sur les trajectoires dans la mesure où elles peuvent d'occasionner des difficultés dans la scolarité, susceptibles de rejaillir sur la vie professionnelle à plus long terme. Afin de tester les corrélations entre les violences et les destinées scolaires et professionnelles, plusieurs indicateurs documentés par l'enquête VIRAGE sont étudiés, selon que les jeunes ont mentionné ou non des violences débutées avant l'âge de 18 ans dans le cadre familial et proche : les âges à la fin des études et au premier emploi de plus de quatre mois, le diplôme obtenu ainsi que leur situation face à l'emploi²² au moment de l'enquête.

Les violences ne perturbent pas les âges à la fin des études et au premier emploi

D'après les statistiques publiées par l'INSEE, chez les jeunes âgés de 25 à 35 ans en 2013, les âges médians à la fin des études et au premier emploi sont très proches et les écarts entre les sexes sont très ténus : l'âge médian à la fin des études est de 19,8 ans pour les femmes contre 19,7 ans pour les hommes, et l'âge médian au premier emploi (ayant duré au moins trois mois) de 19,9 ans pour les femmes contre 19,6 ans pour les hommes (INSEE, 2019, p. 172-173). Dans l'enquête VIRAGE, à l'âge de 21 ans, 52,7 % des femmes âgées de 20 à 34 ans²³ indiquent avoir fini leurs études contre 56,8 % des hommes de ces âges,

²¹ Voir intervention de la sociologue Julie Couronné « Freins à l'employabilité des jeunes et initiative "garantie jeunes" » : <https://www.youtube.com/watch?v=46PE1plrZhq>

²² L'activité professionnelle (profession et type de contrat) exercée lors du premier emploi de plus de quatre mois n'est pas documentée par le questionnaire VIRAGE.

²³ Ayant déclaré ou non des violences avant l'âge de 18 ans dans la famille et son entourage.

et 51,1 % des femmes âgées de 20 à 34 ans²⁴ déclarent avoir décroché un premier emploi de plus de quatre mois consécutifs contre 56,2 % des hommes âgé·e·s de 20 à 34 ans. Mais, contrairement à nos attentes, l'analyse des données de l'enquête montre que l'épreuve des violences endurées avant l'âge de 18 ans dans la famille et son entourage ne bouleverse pas significativement l'âge de sortie du système scolaire ni l'âge d'entrée sur le marché de l'emploi (annexe, Tableaux 11 et 12, p. 50), et ce pour les deux sexes.

Ces résultats sont surprenants dans la mesure où dans l'enquête statistique ENVEFF menée en 2000²⁵ sur le territoire métropolitain, Maryse Jaspard *et al.* (2003b) ont montré que les femmes âgées de 20 à 59 ans arrêtaient plus fréquemment leurs études avant l'âge de 16 ans dès lors qu'elles témoignaient d'une enfance marquée par des violences. Les données de l'enquête VIRAGE amènent à faire l'hypothèse que l'effet des violences vécues pendant l'enfance et l'adolescence sur les trajectoires d'entrée dans la vie adulte ne serait plus aussi net qu'auparavant, non pas parce qu'elles n'ont pas de conséquences dommageables sur les trajectoires scolaires et professionnelles, mais parce que la massification scolaire combinée à la précarisation du marché du travail conduit les jeunes à poursuivre leurs études. Au-delà des violences subies, d'autres facteurs jouent sûrement un rôle plus important sur les destinées scolaires et professionnelles des jeunes, notamment le poids des origines sociales et du diplôme comme l'ont largement documenté des travaux scientifiques (Peugny, 2020 ; Henrard, Ilardi, 2017).

Pour autant, les jeunes (femmes et hommes) ayant cumulé des violences psychologiques et physiques avant 18 ans ainsi que les jeunes femmes ayant vécu des violences sexuelles avant 18 ans ne sortent pas du système scolaire avec les mêmes diplômes que les autres jeunes (Tableau 3, page suivante).

La part de jeunes âgés de 25 à 34 ans²⁶ qui empruntent la voie professionnelle – accessible dès le collège et plus courte en termes de durée d'études, en vue d'obtenir un CAP ou BEP – est plus élevée chez les jeunes hommes ayant révélé des violences psychologiques et physiques avant l'âge de 18 ans dans le milieu familial et proche ainsi que chez les jeunes femmes en situation de cumul de violences ou dévoilant des violences sexuelles avant 18 ans en particulier. Des difficultés dans les études, occasionnées entre autres raisons par leur vécu en matière de violences, pourraient expliquer le fait qu'ils et elles aient été davantage orienté·e·s vers l'enseignement professionnel. Ces difficultés s'accompagneraient de redoublements ou d'une discontinuité dans les études qui expliqueraient qu'ils et elles sortent de l'institution scolaire manifestement aux mêmes âges que les jeunes n'ayant pas évoqué de violences, mais qu'ils soient plus faiblement diplômés.

²⁴ Ayant déclaré ou non des violences avant l'âge de 18 ans dans la sphère familiale ou du proche entourage.

²⁵ Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France.

²⁶ La part des jeunes âgés de 20 à 24 ans n'ayant pas fini leurs études et n'ayant pas eu de premier emploi de plus de quatre mois étant bien plus élevée que celle des 25-34 ans, le champ d'études est ici restreint aux jeunes de 25 à 34 ans afin de fournir des statistiques descriptives plus robustes (annexe, Tableau 9, p. 49).

TABLEAU 3. NIVEAU D'ÉTUDES ET SITUATION D'EMPLOI ACTUELLE (%) DES JEUNES ÂGÉS DE 25 À 34 ANS, SELON LES FORMES DE VIOLENCES DÉCLARÉES ET LE SEXE

	Hommes				Femmes			
	Aucune violence	Violences psy. OU physiques	Violences psy. ET physiques	Violences sexuelles	Aucune violence	Violences psy. OU physiques	Violences psy. ET physiques	Violences sexuelles
Niveau d'études								
<i>Effectif</i>	1539	183	93	16	1709	219	105	94
Aucun diplôme	6,6	7,3	8,3	-	5,6	6,5	2,4	3,9
BEPC/CAP/BEP	26,6	24,3	43,9	-	17,1	20,5	28,8	34,4
Baccalauréat	24,6	22,4	18,3	-	23,3	21,0	24,7	17,5
Diplôme du supérieur	42,3	46,0	29,6	-	54,1	52,0	44,1	44,3
Total	100	100	100	-	100	100	100	100
	p = 0,0141				p = 0,04			
Situation d'emploi actuelle								
<i>Effectif</i>	1542	184	93	16	1710	219	104	95
En emploi	82,9	82,3	65,8	-	75,8	69,3	64,3	60,6
Au chômage ou inactivité	14,7	14,9	30,4	-	20,4	28,9	31,7	37,0
En études	2,4	2,8	3,8	-	3,8	1,8	4,0	2,4
Total	100	100	100	-	100	100	100	100
	p = 0,0009				p = 0,0002			

Source : INED, enquête en population générale VIRAGE 2015, France métropolitaine.

Champ : hommes et femmes âgés de 25 à 34 ans.

Notes : les effectifs diffèrent très légèrement, car les non-répondants ont été otés du champ.

Lecture : 6,6 % des hommes âgés de 25 à 34 ans ne déclarant pas de violences subies avant l'âge de 18 ans au sein de la famille et de son entourage sont sans diplôme.

Lorsqu'on s'intéresse ensuite à leur situation face à l'emploi au moment l'enquête, on remarque que les jeunes femmes ayant cumulé des violences ou ayant subi des violences sexuelles avant 18 ans sont plus souvent au chômage ou sans activité professionnelle que les autres jeunes femmes (31,7 % des femmes ayant rapporté des violences psychologiques et physiques avant 18 ans et 37,0 % de celles ayant cité des violences sexuelles avant 18 ans sont dans cette situation contre 20,4 % des femmes âgées de 25 à 34 ans ne déclarant pas de violences) (Tableau 3). Ces observations sont encore plus nettes chez les jeunes hommes en situation de cumul de violence avant 18 ans, également plus souvent au chômage ou sans activité professionnelle que les autres jeunes hommes (30,4 % sont dans cette situation contre 14,7 % des hommes âgés de 25 à 34 ans ne déclarant pas de violences avant 18 ans). Le cumul de violences et l'épreuve des violences sexuelles (pour les jeunes femmes) laisseraient ainsi une empreinte sur les trajectoires professionnelles en les exposant davantage au chômage ou à une absence d'activité professionnelle (sans pour autant suivre des études ou une formation). En définitive, ces jeunes appartiennent à la catégorie des jeunes « NEET », c'est-à-dire ni en emploi, ni en études, ni en formation selon la définition d'Eurostat (Reist, 2020).

L'importance des origines sociales sur les destinées scolaires et professionnelles

L'hypothèse de relations entre les violences et le devenir adulte doit être faite avec précaution, car d'autres événements de vie viennent largement bouleverser les trajectoires. En effet, au-delà de l'épreuve des violences dans le cercle familial et proche, le lien à la migration, la taille de la fratrie, la configuration familiale, l'origine sociale, en plus de la survenue d'autres événements de vie comme les violences scolaires par exemple, sont des indicateurs à prendre en compte parce qu'ils peuvent laisser une empreinte sur les trajectoires individuelles des jeunes. C'est ce que nous allons tenter d'examiner ici, en modélisant les risques (au sens statistique) de sortir du système scolaire et les risques d'entrer dans le monde du travail en prenant en considération les violences extra et intrafamiliales vécues avant l'âge de 18 ans, le lien à la migration, la taille de la fratrie, la configuration familiale ainsi que l'origine sociale des jeunes (Tableau 4, page suivante).

Après avoir contrôlé l'effet des violences extra et intrafamiliales subies avant l'âge de 18 ans, et les effets du lien à la migration, de la taille de la fratrie, de la configuration familiale, des professions et catégories socioprofessionnelles des parents lors de l'adolescence des jeunes interrogés (« toutes choses égales par ailleurs »), les risques (au sens statistique) de sortie du système éducatif et d'entrer dans la vie professionnelle n'apparaissent pas significativement associés à l'épreuve des violences subies avant l'âge de 18 ans au sein de la famille et de son entourage, ce qui confirme les précédents résultats issus des estimations de Kaplan Meier. De même, la survenue de violences vécues avant l'âge de 18 ans en dehors de la sphère familiale ne suffit pas à bouleverser les risques de sortie des études et d'insertion professionnelle.

La cessation des études est en réalité davantage déterminée par le milieu social d'origine, et ce pour les deux sexes. Effectivement, toutes choses égales par ailleurs, on remarque qu'avoir un père ou une mère cadre, de profession intellectuelle supérieure ou de profession intermédiaire favorise la poursuite des études. Ces jeunes femmes et jeunes hommes, issus des milieux sociaux plus favorisés où le diplôme et la formation scolaire sont particulièrement valorisés, sont sans doute encouragés à poursuivre leurs études et aspirent à poursuivre des études supérieures afin de conserver ou d'affermir une bonne position sociale. Inversement, l'inactivité professionnelle de la mère accroît les risques de sortie des études (pour les deux sexes).

TABLEAU 4. SORTIR DU SYSTÈME SCOLAIRE ET TROUVER UN PREMIER EMPLOI DE PLUS DE QUATRE MOIS – Modèle de Cox à risque proportionnel (rapports de risque)

	Hommes		Femmes	
	Sortir du système scolaire	Trouver un 1 ^{er} emploi	Sortir du système scolaire	Trouver un 1 ^{er} emploi
Effectif	2 572	2 598	2916	2 941
Violences subies avant 18 ans dans la famille et son entourage (réf : aucune violence)				
Violences psychologiques ou physiques	ns	ns	ns	ns
Violences psychologiques et physiques	ns	ns	ns	ns
Violences sexuelles	ns	ns	ns	ns
Violences subies avant 18 ans en dehors de la famille (réf : non)				
Oui	ns	ns	ns	ns
Non-réponse	ns	ns	ns	ns
Lien à la migration (réf : population majoritaire)				
Né·e·s dans un DOM	ns	0,6*	0,7*	0,7*
Immigré·e·s	0,7***	0,7***	0,7***	0,6***
Descendant·e·s d'un ou deux immigrés	0,7***	0,8**	0,8**	ns
Indéterminé	ns	ns	ns	ns
Niveau d'études (réf : diplômé de l'enseignement supérieur)				
Aucun diplôme, titulaire du BEPC/CAP/BEP/baccalauréat	-	2,2***	-	1,6***
Non-réponse	-	ns	-	ns
Taille de la fratrie (réf : au moins un frère ou une sœur)				
Enfant unique	ns	ns	ns	ns
Non renseignée	ns	ns	ns	ns
Configuration familiale lors des 14 ans de l'enquêté·e (réf : a vécu avec ses deux parents)				
A vécu avec un seul parent et autres situations	ns	1,1*	1,1*	ns
Non-réponse	ns	ns	ns	ns
Profession et catégorie socioprofessionnelle du père lors des 14 ans de l'enquêté·e (réf : employés, ouvriers)				
Agriculteurs exploitants	ns	ns	ns	ns
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	ns	ns	0,8*	ns
Cadres, prof. intellectuelles supérieures, prof. intermédiaires (2)	0,2***	0,4***	0,2***	0,3***
Cadres, prof. intellectuelles sup., prof. intermédiaires* (t1 ou t2)	1,1***	1,1***	1,1***	1,1***
Sans activité professionnelle, y c. retraités	ns	0,7*	ns	ns
Indéterminée	ns	ns	ns	ns
Profession et catégorie socioprofessionnelle de la mère lors des 14 ans de l'enquêté·e (réf : employées, ouvrières)				
Agricultrices exploitantes	ns	ns	ns	ns
Artisanes, commerçantes, cheffes d'entreprise	ns	ns	ns	ns
Cadres, prof. intellectuelles supérieures, prof. intermédiaires (1)	0,8**	0,5***	0,3***	0,4**
Cadres, prof. intellectuelle sup., prof. intermédiaires* (t1 ou t2)	-	1,1*	1,1***	1,1*
Sans activité professionnelle, y c. retraitées	2,3***	ns	1,3***	ns
Sans activité professionnelle, y c. retraitées * t1	0,9***	-	-	-
Indéterminée	1,3*	ns	ns	ns

Source : INED, enquête en population générale VIRAGE 2015, France métropolitaine.

Champ : Hommes et femmes âgé·e·s de 20 à 34 ans.

Notes : t1 est la durée d'exposition au risque de quitter les études ; t2 est la durée d'exposition au risque de trouver un premier emploi de plus de quatre mois ; *** p < 0,001 ; ** p < 0,01 ; * p < 0,05 ; ns : non significatif ; réf : modalité de référence.

Lecture : (1) toutes choses égales par ailleurs, le risque (annuel) de quitter les études est moins élevé (0,8 fois) pour les hommes dont les mères étaient cadres, de professions intellectuelles supérieures ou de professions intermédiaires que pour les hommes dont les mères étaient employées ou ouvrières. (2) toutes choses égales par ailleurs, le risque de quitter précocement les études est moins élevé (0,2 fois) pour les hommes dont les pères étaient cadres, de professions intellectuelles supérieures ou de professions intermédiaires, que pour les hommes dont les pères étaient employés ou ouvriers. Ce rapport de risque (0,2) augmente ensuite chaque année de 10 % (1 - 1,1).

En ce qui concerne l'insertion professionnelle, toutes choses égales par ailleurs, les fils et les filles de pères ou de mères cadres, de professions intellectuelles supérieures ou de professions intermédiaires entrent ici moins tôt sur le marché de l'emploi que les enfants des classes moyennes ou populaires (ayant des parents employés et/ou ouvriers) (Tableau 4). Ces jeunes issus de milieux plus favorisés, et davantage diplômés, sont peut-être plus exigeants pour trouver un emploi au niveau de leurs qualifications, autrement dit, ils et elles mettent peut-être plus de temps à trouver un emploi en adéquation avec leurs attentes. La pression à l'insertion professionnelle est aussi probablement moindre pour ces jeunes disposant parfois d'aides familiales voire de ressources économiques propres (Castell *et al.*, 2016). Par contre, l'inactivité professionnelle du père apparaît désavantageuse pour l'insertion professionnelle des jeunes hommes. Ajoutons que si les jeunes faiblement diplômés semblent, d'après les modèles, obtenir plus facilement un premier emploi que les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, ce résultat doit être interprété avec prudence. La part des personnes actives chez les non-diplômés est moindre, et leur taux de chômage est élevé comparativement aux jeunes ayant poursuivi leurs études après le baccalauréat (Aliaga, Lê, 2016).

Si les risques de sortie des études et d'insertion sur le marché de l'emploi ne sont pas liés à l'expérience des violences durant l'enfance et l'adolescence, les origines migratoires des jeunes apparaissent décisives. Toutes choses égales par ailleurs, les jeunes femmes et les jeunes hommes immigré·e·s – c'est-à-dire né·e·s étrangers à l'étranger – ainsi que les descendant·e·s d'immigré·e·s ont ici un risque plus réduit de quitter le système éducatif que la population majoritaire. Certains jeunes immigrés sont sans doute arrivés en France pour poursuivre des études supérieures. Des travaux scientifiques ont effectivement démontré que la population immigrée est de plus en plus diplômée (Lê, Okba, 2018 ; Ichou, Goujon, 2017). Par contre, leur insertion professionnelle, ainsi que celle des jeunes nés dans un département d'outre-mer et des jeunes descendant·e·s d'un ou de deux parents immigré·e·s, paraît aussi plus difficile, ce qui témoigne vraisemblablement de discriminations à l'embauche (Brinbaum *et al.*, 2015).

3. Un départ du foyer parental précoce pour les jeunes ayant vécu des violences

L'enquête Étude longitudinale des enfants placés (ELAP, 2008)²⁷ a montré combien la question de l'éloignement familial survient très tôt dans les trajectoires des jeunes ayant été placés²⁸ en famille d'accueil, en milieu collectif ou chez un tiers digne de confiance, afin de les protéger des violences ou pour pallier l'éducation que leur-s parent-s n'étaient pas en mesure d'assurer. Selon l'enquête ELAP (2008), l'âge médian au premier placement est de 14 ans pour les filles et de 13 ans pour les garçons (Frechon *et al.*, 2009, p. 47 ; Frechon, Robette, 2013). Mais qu'en est-il pour les jeunes ayant révélé des violences subies avant l'âge de 18 ans dans la sphère familiale et proche, qu'ils aient été repérés ou non par le dispositif de la protection de l'enfance ? Quittent-ils plus précocement la cellule familiale que les autres jeunes pour échapper aux violences ? Pour répondre à ces questions, nous analyserons les données de l'enquête VIRAGE qui documente l'âge au premier départ du domicile parental durant plus de six mois.

Partir pour échapper aux violences ou suite à un « conflit familial »

Dans l'enquête VIRAGE, comme dans l'enquête Étude des parcours individuels et conjugaux (2013-2014) (INSEE, 2019, p. 172-173), les jeunes femmes quittent significativement plus tôt le domicile parental que les jeunes hommes : 62,6 % des femmes interrogées²⁹ dans l'enquête VIRAGE ont déjà quitté le domicile parental durant plus de six mois à l'âge de 20 ans contre 58,8 % des hommes âgés de 20 à 34 ans.

Mais les jeunes femmes âgées de 20 à 34 ans déclarant des violences vécues avant l'âge de 18 ans dans la famille et son entourage ont, dès l'adolescence, une probabilité plus élevée de partir du domicile parental, comparativement à celles ne déclarant pas de violences (Figure 1, page suivante ; Tableau 13 en annexe p. 51). Ainsi, tandis que 61,3 % des femmes âgées de 20 à 34 ans ne citant pas de violences ont déjà quitté le domicile parental durant plus de six mois à l'âge de 20 ans, c'est le cas de 68,6 % des femmes mentionnant des violences avant 18 ans. Pour autant, les femmes qui rapportent des violences ne quittent pas toutes précocement le foyer parental : l'indépendance résidentielle est précipitée pour celles ayant cumulé des violences psychologiques et physiques ainsi que pour celles relatant des violences sexuelles survenues avant leurs 18 ans. En revanche, les femmes ayant vécu une seule forme de violence (psychologique ou physique) n'ont pas une distribution de l'âge au départ du domicile parental significativement différente de celles n'évoquant pas de violences.

Ce départ précoce de la cellule familiale peut être interprété comme une stratégie de protection pour les jeunes femmes ayant été confrontées à des situations de cumul de violences ou à des violences

²⁷ L'étude a été réalisée en 2007-2008 dans deux départements (un en Île-de-France et un en province). Elle a reconstitué les trajectoires de prises en charge de 809 jeunes ayant connu au moins un placement durant leur jeunesse. Ces jeunes sont tous nés la même année et ont atteint l'âge de 21 ans (Frechon, Robette, 2013).

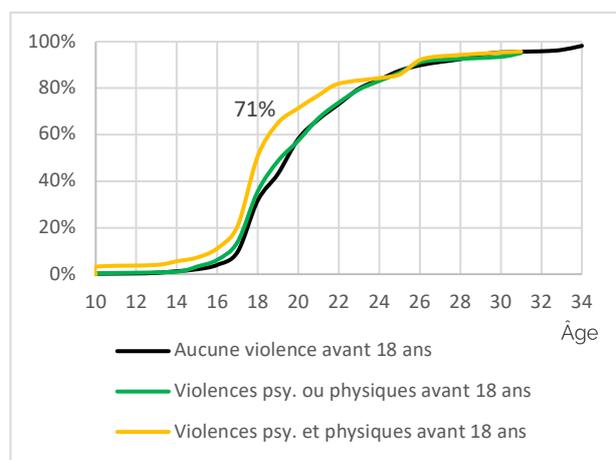
²⁸ Sur décision administrative ou judiciaire

²⁹ Ayant déclaré ou non des violences avant l'âge de 18 ans dans la sphère familiale ou du proche entourage.

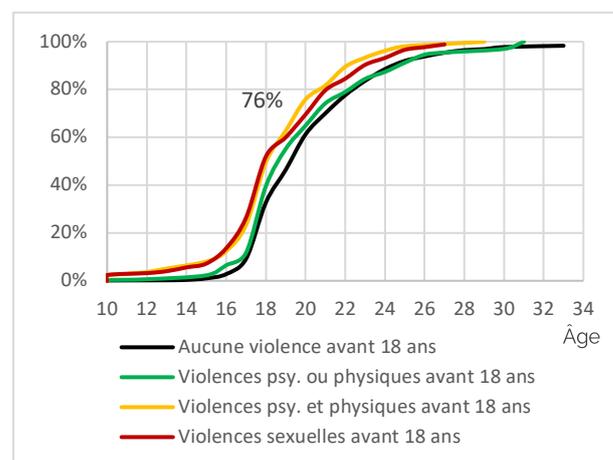
sexuelles. En quittant d'elles-mêmes la cellule familiale, elles tentent sûrement de mettre fin aux violences infligées par des membres ou des proches de la famille, mais aussi d'échapper à une ambiance familiale détériorée. Les données de l'enquête VIRAGE indiquent effectivement que 47,1 % des femmes âgées de 25 à 34 ans³⁰ cumulant des violences psychologiques et physiques avant 18 ans et 39,3 % des femmes âgées de 25 à 34 ans révélant des violences sexuelles avant 18 ans, ont décohabité avant l'âge de 19 ans³¹ (pour la première fois) suite à un « conflit familial », contre 6,2 % des femmes ne déclarant pas de violences. Dans l'article « Reproduction ou résilience : les situations vécues dans l'enfance ont-elles une incidence sur les violences subies par les femmes à l'âge adulte ? », Jaspard *et al.* (2003b) affirmaient déjà, à partir de l'ENVEFF (2000), que les femmes ayant cumulé des « difficultés durant l'enfance et l'adolescence », ont connu « un climat familial très dégradé auquel certaines essaient d'échapper par un départ précoce » (Jaspard *et al.*, 2003b, p. 166).

FIGURE 1. FONCTION DE RÉPARTITION DE L'ÂGE AU PREMIER DÉPART DU DOMICILE PARENTAL DURANT PLUS DE SIX MOIS SELON LES FORMES DE VIOLENCES DÉCLARÉES ET LE SEXE – ESTIMATIONS DE KAPLAN MEIER

Hommes



Femmes



Source : INED, enquête en population générale VIRAGE 2015, France métropolitaine.

Champ : hommes et femmes âgé-e-s de 20 à 34 ans. Les hommes âgés de 20 à 34 ans déclarant des violences sexuelles avant 18 ans dans le cercle familial et proche entourage sont exclus du champ, leur effectif étant trop faible (n=19).

Lecture : 71 % des hommes et 76 % des femmes ayant déclaré des violences et physiques débutées avant l'âge de 18 ans dans la famille et son entourage ont quitté le domicile parental avant l'âge de 20 ans.

En matière de départ du foyer parental, le comportement des jeunes hommes est comparable à celui des jeunes femmes. La coexistence de violences psychologiques et physiques pendant l'enfance et l'adolescence semble accélérer leur départ de chez les parents (Figure 1 ; Tableau 13 en annexe, p. 51), et nombre d'entre eux ont indiqué qu'ils étaient partis de chez leurs parents en raison d'une mauvaise

³⁰ La proportion des jeunes âgés de 20 à 24 ans n'ayant pas quitté le foyer parental pendant plus de six mois étant importante, les statistiques sont ici calculées sur les jeunes âgés de 25 à 34 ans (annexe, Tableau 9, p. 49).

³¹ Âge médian au premier départ du domicile parental durant plus de six mois.

entente familiale : 44,3 % des hommes âgés de 25 à 34 ans³² en situation de cumul de violences avant 18 ans ont décohabité avant l'âge de 19 ans suite à un « conflit familial », contre 4,0 % des hommes ne déclarant pas de violences. Mais là encore, les hommes âgés de 20 à 34 ans énonçant soit des violences psychologiques soit des violences physiques avant 18 ans n'ont pas une distribution de l'âge à la décohabitation significativement distincte de ceux ne déclarant pas de violences. Autrement dit, les jeunes hommes ayant connu des violences psychologiques ou bien des violences physiques avant 18 ans, dans la sphère familiale et proche, n'ont pas une probabilité plus forte de partir du foyer parental que ceux ne révélant pas de violences.

On peut néanmoins se questionner sur les réponses fournies par les jeunes ayant bénéficié d'une mesure de placement (38 femmes et 33 hommes âgé·e·s de 20 à 34 ans), à la question sur l'âge au premier départ de chez les parents. Dans l'enquête, ces jeunes étaient invités à donner l'âge auquel ils ont quitté leur famille d'accueil ou leur institution d'accueil. Mais il se peut qu'au moment de la passation du questionnaire, certains jeunes aient fourni l'âge auquel ils et elles ont été éloigné·e·s de leur famille d'origine, c'est-à-dire l'âge au premier placement. En réalité, l'effectif des jeunes placés révélant des violences débutées avant l'âge de 18 ans au sein de la famille et de l'entourage proche est statistiquement faible dans notre échantillon d'analyse : 24 femmes³³ et 14 hommes³⁴ ayant été placé·e·s déclarent des violences subies avant 18 ans. Après vérification, cela ne biaise pas les résultats obtenus *supra*.

Les violences, un important déterminant de décohabitation précoce pour les deux sexes

Si le cumul des violences (psychologiques et physiques) et l'apparition de violences sexuelles (pour les jeunes femmes) semblent accélérer le premier départ de la cellule familiale, d'autres événements et facteurs sociaux – comme la survenue de violences extrafamiliales avant l'âge de 18 ans, le lien à la migration, le niveau d'études, la taille de la fratrie, la configuration familiale à 14 ans, les professions et catégories socioprofessionnelles des parents à 14 ans – pourraient avoir un rôle décisif sur la première décohabitation. Afin d'éprouver cette hypothèse, nous étudions ainsi, pour chaque sexe, les risques (au sens statistique) de quitter la cellule familiale (pour la première fois) pendant plus de six mois, en tenant compte de l'ensemble de ces événements et facteurs (Tableau 5, page suivante).

³² La proportion des jeunes âgés de 20 à 24 ans n'ayant pas quitté le foyer parental pendant plus de six mois étant importante, les statistiques sont ici calculées sur les jeunes âgés de 25 à 34 ans (Tableau 9 en annexe, p. 49).

³³ Plus précisément, 5 femmes disent avoir subi des violences psychologiques ou physiques avant 18 ans, 10 des violences psychologiques et physiques avant 18 ans et 9 des violences sexuelles avant 18 ans (dans la famille et son entourage).

³⁴ Plus précisément, 6 hommes disent avoir subi des violences psychologiques ou physiques avant 18 ans, 8 des violences psychologiques et physiques avant 18 ans (dans la famille et son entourage).

TABLEAU 5. QUITTER LE DOMICILE PARENTAL POUR LA PREMIÈRE FOIS PENDANT PLUS DE SIX MOIS – Modèle de Cox à risque proportionnel (rapports de risque)

<i>Effectif</i>	Hommes	Femmes
	2 475	2 930
Violences subies avant 18 ans dans la famille et son entourage (réf : aucune violence)		
Violences psychologiques ou physiques	ns	ns
Violences psychologiques et physiques	3,7***	1,5***
Violences psychologiques et physiques * t	0,8**	-
Violences sexuelles	ns	3,3**
Violences sexuelles * t	-	0,9*
Violences subies avant 18 ans en dehors de la famille (réf : non)		
Oui	ns	ns
Non-réponse	ns	ns
Lien à la migration (réf : population majoritaire)		
Né-e-s dans un DOM	ns	ns
Immigré-e-s	ns	0,8**
Descendant-e-s d'un ou deux immigrés	0,8***	0,7***
Indéterminé	ns	ns
Niveau d'études (réf : diplômé de l'enseignement supérieur)		
Aucun diplôme, titulaire du BEPC/CAP/BEP/baccalauréat	1,4*	ns
Aucun diplôme, titulaire du BEPC/CAP/BEP/baccalauréat * t	0,9***	-
Non-réponse	ns	ns
Taille de la fratrie (réf : au moins un frère ou une sœur)		
Enfant unique	ns	0,8*
Non renseignée	ns	ns
Configuration familiale lors des 14 ans de l'enquêté-e (réf : a vécu avec ses deux parents)		
A vécu avec un seul parent et autres situations	2,8***	3,3***
A vécu avec un seul parent et autres situations * t	0,9***	0,9***
Non-réponse	ns	ns
Profession et catégorie socioprofessionnelle du père lors des 14 ans de l'enquêté-e (réf : employés, ouvriers)		
Agriculteurs exploitants	ns	1,3*
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1,2*	ns
Cadres, professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires	ns	ns
Sans activité professionnelle, y c. retraités	ns	ns
Indéterminée	ns	ns
Profession et catégorie socioprofessionnelle de la mère lors des 14 ans de l'enquêté-e (réf : employées, ouvrières)		
Agricultrices exploitantes	ns	ns
Artisanes, commerçantes, cheffes d'entreprise	ns	ns
Cadres, professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires	ns	ns
Sans activité professionnelle, y c. retraitées	ns	ns
Indéterminée	ns	ns

Source : INED, enquête en population générale VIRAGE 2015, France métropolitaine.

Champ : hommes et femmes âgé-e-s de 20 à 34 ans.

Notes : t est la durée d'exposition au risque de quitter le domicile parental ; *** p < 0,001 ; ** p < 0,01 ; * p < 0,05 ; ns : non significatif ; réf : modalité de référence.

Lecture : toutes choses égales par ailleurs, le risque de quitter précocement le domicile parental durant plus de six mois est plus élevé (3,7 fois) pour les hommes déclarant des violences psychologiques et physiques débutées avant l'âge de 18 ans dans la famille et son entourage que pour les hommes n'ayant pas déclaré de violences. Ce rapport de risque (3,7) diminue ensuite chaque année de 20 % (1 - 0,8).

Après avoir contrôlé l'expérience des violences vécues au sein et en dehors de la famille avant l'âge de 18 ans, le lien à la migration, le niveau d'études, le lien à la migration, la taille de fratrie et les professions et catégories socioprofessionnelles des parents (« toutes choses égales par ailleurs »), le premier départ du foyer parental des jeunes femmes ayant subi des violences sexuelles avant 18 ans dans la sphère familiale et proche se réalise toujours de manière bien plus précipitée que pour celles ne déclarant pas de violences (Tableau 5). Les femmes ayant subi des violences psychologiques associées à des violences physiques avant 18 ans ont aussi toujours plus de risques (au sens statistique) de partir de chez leurs parents que celles ne rapportant pas de violences. Des comportements similaires s'observent chez les jeunes hommes, mais de façon encore plus prononcée (pour les violences psychologiques et physiques). La coexistence de violences psychologiques et physiques avant 18 ans dans la sphère familiale et proche précipite et rend plus précoce leur départ du foyer parental.

Soulignons que l'introduction, dans les modèles, des mesures de protection de l'enfance (non présentée dans le Tableau 5) atténue légèrement l'effet des violences endurées au sein de la famille et de son entourage sur la première décohabitation, ce qui conforte l'idée d'un départ plus précoce de la cellule familiale, même chez les jeunes n'ayant pas été repérés par les services de la protection de l'enfance.

Mais au-delà de l'épreuve des violences, d'autres facteurs influent sur la première décohabitation. Si l'appartenance sociale ne joue guère sur les risques de quitter ses parents, sauf pour les filles d'agriculteurs et pour les fils d'artisans, commerçants, chefs d'entreprise, qui ont davantage de risque de décohabiter (que les filles et les fils de parents employés ou ouvriers), le départ du foyer parental semble associé au lien à la migration et à la configuration familiale. Alors que les jeunes hommes descendants d'immigrés et les jeunes femmes immigrées et descendantes d'immigrés ont moins de risque de quitter leurs parents que la population majoritaire, les jeunes (femmes et hommes) ayant principalement résidé à l'adolescence avec un seul parent – voire avec un beau-parent s'il y en a – ou en dehors de leur famille d'origine font plus précocement l'expérience de l'autonomie résidentielle que les jeunes ayant vécu dans une famille biparentale.

Enfin, les résultats mettent en avant des déterminants propres à chaque sexe. Toutes choses égales par ailleurs, les femmes sans frère et/ou sœur, c'est-à-dire filles uniques, ont un risque plus faible de quitter le domicile parental que celles ayant grandi dans une fratrie. *A contrario*, les hommes peu qualifiés ont un risque plus important de partir prématurément de chez leurs parents que les hommes diplômés de l'enseignement supérieur.

4. Une entrée précoce dans la sexualité pour les jeunes femmes ayant vécu des violences

Les recherches menées sur la sexualité montrent que le premier rapport sexuel s'est abaissé au fil des générations puis stabilisé depuis une trentaine d'années autour de 17 ans pour les filles et les garçons (Bajos *et al.*, 2018). Les travaux d'Elizabeth Brown et Nadine Lefaucheur ont en outre souligné que « les difficultés durant l'enfance et l'adolescence » était corrélées à une entrée plus précoce dans la maternité (Brown, Lefaucheur, 2013). Ces observations se vérifient-elles chez les jeunes hommes déclarant des violences avant l'âge 18 ans au sein de la famille et de son entourage ? Et les jeunes femmes mentionnant ces violences entrent-elles toujours plus tôt dans la sexualité ?

Caractéristiques des premiers rapports sexuels

Dans le tout premier module du questionnaire de l'enquête VIRAGE (module « caractéristiques sociodémographiques »), c'est-à-dire bien avant le recueil des violences (voir Encadré 2, p. 9), une question s'intéressait à l'âge au premier rapport sexuel – « À quel âge avez-vous eu votre premier rapport sexuel ? » –, et une seconde essayait de s'approcher au plus près des conditions de ce premier rapport sexuel – « Ce premier rapport était quelque chose que vous souhaitiez à ce moment-là ? Quelque chose que vous ne souhaitiez pas, mais que vous avez accepté ? Quelque chose que vous avez été forcé-e de faire contre votre volonté ? »

L'étude de l'âge au premier rapport sexuel, à partir de l'enquête VIRAGE, confirme que les jeunes hommes font l'expérience de la sexualité légèrement plus tôt que les jeunes femmes (Bajos *et al.*, 2018)³⁵. Avoir vécu des violences n'a toutefois pas les mêmes incidences sur les calendriers des jeunes hommes et des jeunes femmes en matière de sexualité. L'analyse des données montre ici que l'entrée dans la sexualité active n'est pas significativement corrélée à la déclaration de violences pour les jeunes hommes (Figure 2, page suivante ; Tableau 14 en annexe, p. 51). Cela signifie que, pour les jeunes hommes, les probabilités d'avoir eu un premier rapport sexuel sont similaires, qu'ils aient déclaré ou non des violences psychologiques et/ou physiques avant l'âge de 18 ans, dans la sphère familiale et proche.

En revanche, les jeunes femmes rapportant des violences avant l'âge de 18 ans dans le cercle familial et proche ont une probabilité significativement plus élevée d'avoir eu un premier rapport sexuel que celles ne rapportant pas de violences : 59,8 % des femmes âgées de 20 à 34 ans évoquant des violences débutées avant 18 ans ont déjà eu un premier rapport avant l'âge de 17 ans³⁶, contre 51,0 % des femmes âgées de 20 à 34 ans ne citant pas de violences. Ce sont en fait les jeunes femmes ayant cumulé des violences psychologiques et physiques ainsi que celles ayant enduré des violences sexuelles³⁷ durant l'enfance et l'adolescence, qui ont une probabilité significativement supérieure d'entrer dans la vie sexuelle plus tôt que les autres femmes : à l'âge de 17 ans, 63,9 % des premières et 69,8 % des secondes

³⁵ À l'âge de 17 ans, 52,8 % des femmes âgées de 20 à 34 ans ont eu un premier rapport sexuel, contre 62,4 % des hommes âgés de 20 à 34 ans.

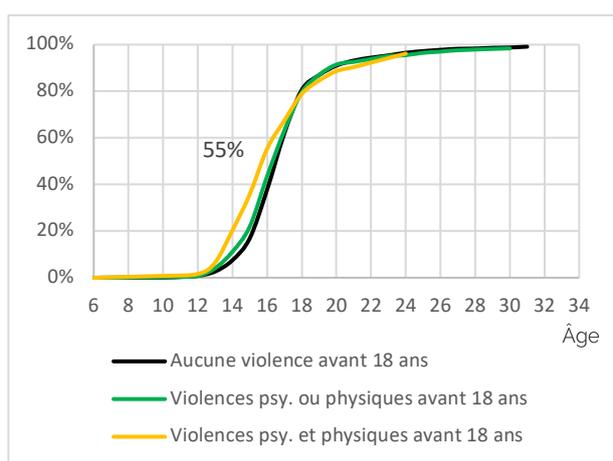
³⁶ Âge médian au premier rapport sexuel.

³⁷ Pour rappel, les violences sexuelles peuvent être combinées à des violences psychologiques et/ou physiques.

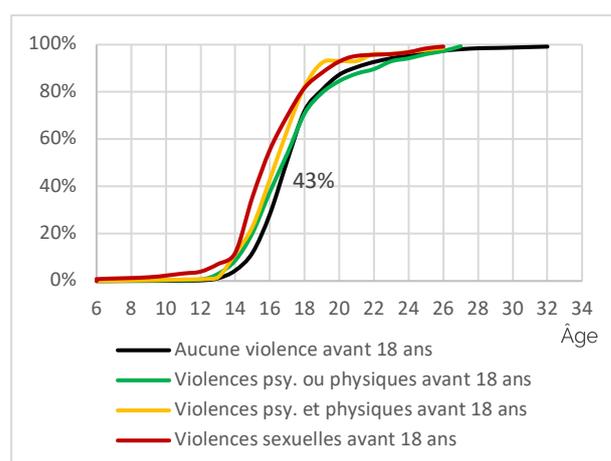
ont eu un premier rapport sexuel. En revanche, les jeunes femmes ne mentionnant pas de violences et celles mentionnant des violences psychologiques ou physiques avant 18 ans ont une probabilité analogue d'avoir eu un premier rapport sexuel. Pour expliquer ces résultats, une hypothèse est donc à envisager : les femmes qui entrent plus précocement dans la sexualité adulte ont peut-être été forcées lors de ce premier rapport sexuel.

FIGURE 2. FONCTION DE RÉPARTITION DE L'ÂGE AU PREMIER RAPPORT SEXUEL SELON LES FORMES DE VIOLENCES DÉCLARÉES ET LE SEXE – ESTIMATIONS DE KAPLAN MEIER

Hommes



Femmes



Source : INED, enquête en population générale VIRAGE 2015, France métropolitaine.

Champ : hommes et femmes âgés de 20 à 34 ans. Les hommes âgés de 20 à 34 ans déclarant des violences sexuelles avant 18 ans dans la famille et son entourage sont exclus du champ, leur effectif étant trop faible (n=19).

Lecture : 55 % des hommes et 43 % des femmes ayant déclaré des violences et physiques débutées avant l'âge de 18 ans dans la famille et son entourage ont eu un premier rapport sexuel avant l'âge de 16 ans.

Afin d'explorer cette piste explicative, les conditions du premier rapport sexuel sont donc examinées. Parmi les femmes âgées de 25 à 34 ans³⁸ ayant eu un premier rapport avant l'âge de 17 ans, une part non négligeable d'entre elles indiquent, en effet, que le premier rapport était non souhaité ou bien forcé, en particulier chez celles citant des violences sexuelles subies avant 18 ans dans le cercle familial et proche (dans 6,0 % des cas le premier rapport était non souhaité, mais accepté et dans 13,2 % des cas il était forcé), puis, chez celles citant des violences psychologiques et physiques (dans 9,4 % des cas le premier rapport était non souhaité, mais accepté et dans 3,8 % des cas il était forcé) (Tableau 6, page suivante).

³⁸ La proportion des jeunes âgés de 20 à 24 ans n'ayant pas eu de rapport étant plus élevée que celle des 25-34 ans, le champ d'études est ici restreint aux jeunes de 25 à 34 ans afin de fournir des statistiques descriptives plus robustes (Tableau 9 en annexe, p. 49).

TABLEAU 6. CONDITIONS DU PREMIER RAPPORT SEXUEL (%) DES JEUNES ÂGÉS DE 25 À 34 ANS SELON LES FORMES DE VIOLENCES DÉCLARÉES ET LE SEXE

Le premier rapport était...	Avant 17 ans				À 17 ans ou plus			
	Aucune violence	Violences psy. <u>OU</u> physiques	Violences psy. <u>ET</u> physiques	Violences sexuelles	Aucune violence	Violences psy. <u>OU</u> physiques	Violences psy. <u>ET</u> physiques	Violences sexuelles
Hommes								
<i>Effectif</i>	521	67	49	5	1001	113	42	11
Souhaité	95,9	96,6	100,0	-	94,9	96,4	97,5	-
Non souhaité, mais accepté	3,8	3,4	0,0	-	1,3	1,1	1,6	-
Forcé	0,0	0,0	0,0	-	0,0	0,0	0,0	-
Non-réponse	0,3	0,0	0,0	-	3,8	2,5	0,9	-
Total	100	100	100	-	100	100	100	-
Femmes								
<i>Effectif</i>	431	74	38	51	1258	142	66	43
Souhaité	94,2	97,1	86,7	80,8	92,6	89,5	79,5	91,1
Non souhaité, mais accepté	2,7	2,9	9,4	6,0	2,5	6,0	12,3	8,9
Forcé	2,3	0,0	3,8	13,2	0,2	0,4	0,0	0,0
Non-réponse	0,9	0,0	0,0	0,0	4,7	4,1	8,2	0,0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : INED, enquête en population générale VIRAGE 2015, France métropolitaine.

Champ : hommes et femmes âgées de 25 à 34 ans.

Lecture : 95,9 % des hommes ayant eu un premier rapport sexuel avant l'âge de 17 ans, et ne déclarant pas de violences subies avant l'âge de 18 ans dans la famille et son entourage, indiquent que ce premier rapport était souhaité.

Certaines femmes, ayant été exposées à un cumul de violences ou à des violences sexuelles avant 18 ans, semblent donc entrer plus tôt dans la sexualité en raison d'un premier rapport sexuel forcé. Cependant, nous constatons que même chez les jeunes femmes qui déclarent un premier rapport souhaité, l'entrée dans la sexualité se réalise toujours un peu plus tôt chez celles rapportant des violences sexuelles, et dans une moindre mesure, chez celles déclarant des violences psychologiques et physiques subies avant 18 ans. C'est peut-être parce que chez ces jeunes femmes, la survenue du premier rapport est accélérée par le fait d'avoir un partenaire plus âgé, ayant déjà eu l'expérience de la sexualité. Cela semble se vérifier chez les femmes déclarant des violences sexuelles au cours de l'enfance et de l'adolescence³⁹ : 48 % d'entre elles indiquent avoir eu un premier rapport sexuel avec un partenaire plus âgé contre 33 % des femmes n'ayant pas révélé de violences.

Quant aux hommes âgés de 25 à 34 ans, ils évoquent très rarement des rapports non souhaités et ne mentionnent pas de rapports sexuels forcés, et ce quel que soit leur âge au premier rapport et leur vécu en matière de violences. Les femmes et les hommes se distinguent donc nettement par les conditions d'entrée dans la sexualité. Il n'est toutefois pas exclu que leurs réponses soient le reflet de normes de masculinité intériorisées, voire d'une socialisation différenciée aux violences (Bertrand *et al.*, 2015). Pour certains hommes, révéler un premier rapport sexuel non souhaité ou forcé pourrait remettre en cause les normes de virilité considérées comme constitutives de la masculinité (Bajos, Bozon, 2008). Il se peut,

³⁹ Calcul effectué pour les femmes âgées de 20 à 34 ans déclarant un premier rapport sexuel souhaité.

également, que les hommes n'évoquent pas les premiers rapports sexuels forcés sans pénétration ou bien qu'ils relatent uniquement les premiers rapports sexuels ayant une connotation « positive » contrairement à leurs homologues féminines.

Les multiples déterminants du premier rapport sexuel

Le calendrier d'entrée dans la sexualité apparaissant plus sensible au cumul des violences et aux violences sexuelles subies avant l'âge de 18 ans dans la famille et son entourage, pour les jeunes femmes que pour les jeunes hommes, nous modélisons désormais les risques (au sens statistique) d'avoir un premier rapport sexuel⁴⁰ en prenant en considération les autres événements et facteurs sociaux susceptibles d'influencer le premier rapport sexuel (Tableau 7, page suivante).

Les analyses « toutes choses égales par ailleurs » indiquent que le risque d'avoir un premier rapport est plus élevé pour les jeunes femmes déclarant des violences psychologiques et physiques avant l'âge de 18 ans dans le cadre familial et proche que pour les femmes ne révélant pas de violences. L'épreuve des violences sexuelles avant 18 ans apparaît également décisive, dans la mesure où elle augmente fortement le risque d'avoir un premier rapport sexuel à un jeune âge (Tableau 7, page suivante). Ce lien entre violences et entrée dans la sexualité, corrobore donc nos précédentes observations, mais une analyse approfondie vient révéler d'autres déterminants. En effet, au-delà des violences vécues, on constate que le niveau d'études, la configuration familiale, l'inactivité professionnelle de la mère et l'importance de la religion dans l'éducation reçue sont des facteurs qui influent sur le premier rapport sexuel des jeunes femmes. À l'instar des résultats obtenus à partir de l'enquête en population générale CSF (Bozon, 2008), le fait d'être peu qualifiée élève les risques d'avoir un premier rapport sexuel précoce. Les jeunes femmes qui ont résidé avec un seul parent ou en dehors de la famille d'origine à l'adolescence ont également plus de risques de faire plus tôt l'expérience de la sexualité. À l'inverse, l'inactivité professionnelle de la mère et l'importance de la religion dans l'éducation reçue, en particulier lorsque cette dernière occupe une place assez ou très importante, sont un frein à l'entrée dans la sexualité des jeunes femmes. Enfin, on observe que les jeunes femmes immigrées et descendant-e-s d'immigrés ont un risque plus réduit d'avoir un premier rapport sexuel que les femmes de la population majoritaire.

Lorsqu'on regarde ce qui se joue du côté des jeunes hommes, on constate toutes choses égales par ailleurs que ni l'épreuve des violences au cours de l'enfance ni leur appartenance sociale ne perturbent les risques d'avoir un premier rapport sexuel. Par contre, le niveau de diplôme et la configuration familiale lors de l'adolescence de ces jeunes s'avèrent prépondérants dans l'entrée dans la sexualité, et ce de façon plus intense que pour les jeunes femmes. Ainsi, les jeunes hommes sans diplôme ou n'ayant pas fait d'études supérieures, ou bien, ceux qui n'ont pas vécu à l'adolescence avec leurs deux parents font plus précocement l'expérience de la sexualité que les autres. La place de la religion apparaît aussi déterminante au moment de l'entrée dans la sexualité : le risque d'avoir un premier rapport sexuel est réduit dès lors que la religion est assez ou très importante dans l'éducation reçue.

⁴⁰ Pour les femmes, nous modélisons les risques d'avoir un premier rapport consenti. Lorsque le premier rapport sexuel était forcé, le questionnaire VIRAGE recueillait l'âge au premier rapport consenti. Pour les hommes, l'âge au premier rapport consenti est identique à l'âge au premier rapport puisqu'ils n'ont pas révélé de premier rapport sexuel forcé.

TABLEAU 7. AVOIR UN PREMIER RAPPORT SEXUEL
 – Modèle de Cox à risque proportionnel (rapports de risque)

	Homme	Femmes
<i>Effectif</i>	2 475	2 711
Violences subies avant 18 ans dans la famille et son entourage (réf : aucune violence)		
Violences psychologiques ou physiques	ns	ns
Violences psychologiques et physiques	ns	1,2*
Violences sexuelles	ns	3,1***
Violences sexuelles * t	-	0,9**
Violences subies avant 18 ans en dehors de la famille (réf : non)		
Oui	ns	ns
Non-réponse	ns	ns
Lien à la migration (réf : population majoritaire)		
Né-e-s dans un DOM	ns	ns
Immigré-e-s	ns	0,6***
Descendant-e-s d'un ou deux immigrés	ns	0,6***
Indéterminé	ns	ns
Niveau d'études (réf : diplômé de l'enseignement supérieur)		
Aucun diplôme, titulaire du BEPC/CAP/BEP/baccalauréat	3,6***	1,7***
Aucun diplôme, titulaire du BEPC/CAP/BEP/baccalauréat * t	0,9***	0,9**
Non-réponse	3,8**	ns
Taille de la fratrie (réf : au moins un frère ou une sœur)		
Enfant unique	ns	ns
Non renseignée	ns	ns
Configuration familiale lors des 14 ans de l'enquêté-e (réf : a vécu avec ses deux parents)		
A vécu avec un seul parent et autres situations	5,1***	2,6***
A vécu avec un seul parent et autres situations * t	0,9***	0,9***
Non-réponse	ns	ns
Profession et catégorie socioprofessionnelle du père lors des 14 ans de l'enquêté-e (réf : employés, ouvriers)		
Agriculteurs exploitants	ns	ns
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	ns	ns
Cadres, professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires	ns	ns
Sans activité professionnelle, y c. retraités	ns	ns
Indéterminée	ns	ns
Profession et catégorie socioprofessionnelle de la mère lors des 14 ans de l'enquêté-e (réf : employées, ouvrières)		
Agriculturices exploitantes	ns	ns
Artisanes, commerçantes, cheffes d'entreprise	ns	ns
Cadres, professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires	ns	ns
Sans activité professionnelle, y c. retraitées	ns	0,9*
Indéterminée	ns	ns
Importance de la religion dans l'éducation reçue (réf : pas d'importance)		
Un peu d'importance	ns	0,9**
Assez ou beaucoup d'importance	0,7***	0,7***
Non-réponse	ns	ns

Source : INED, enquête en population générale VIRAGE 2015, France métropolitaine.

Champ : hommes et femmes âgé-e-s de 20 à 34 ans.

Notes : t est la durée d'exposition au risque d'avoir un premier rapport sexuel ; *** p < 0,001 ; ** p < 0,01 ; * p < 0,05 ; ns : non significatif ; réf : modalité de référence.

Lecture : toutes choses égales par ailleurs, le risque (annuel) d'avoir un premier rapport sexuel est plus élevé (1,2 fois) pour les femmes déclarant des violences psychologiques et physiques débutées avant l'âge de 18 ans dans la famille et son entourage que pour les femmes n'ayant pas déclaré de violences.

5. Entrée dans la parentalité des jeunes adultes ayant vécu des violences

L'entrée dans la parentalité, le « devenir parents », les comportements de fécondité des femmes et, plus récemment, l'infécondité choisie ont été documentés par les historiens, les sociologues et démographes de la famille (Breton *et al.*, 2019 ; Régnier-Loilier, Perron, 2016 ; Debest, 2015 ; Debest, Mazuy *et al.*, 2014 ; Toulemon, Mazuy, 2001). S'il est connu que le premier enfant arrive de plus en plus tard dans les trajectoires de vie – l'âge médian au premier enfant est de 28,2 ans pour les femmes et de 31,5 ans pour les hommes âgés de 36 à 45 ans en 2013 – et que la naissance du premier enfant se positionne souvent comme l'une des dernières étapes dans le processus de transition vers l'âge adulte (INSEE, 2019, p. 173 ; Volant, 2017), le lien entre l'entrée dans la parentalité et le vécu en matière de violences est resté inexploré sur le territoire métropolitain. Ainsi, on s'attachera à présent à combler ces lacunes, en explorant les éventuelles relations entre l'arrivée du premier enfant et l'épreuve des violences subies durant l'enfance et l'adolescence au sein de la famille et dans son entourage.

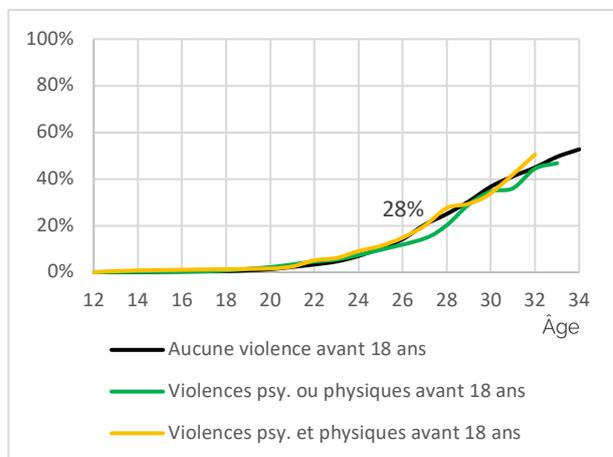
Les violences sexuelles semblent accélérer l'entrée dans la maternité

D'après l'enquête VIRAGE, l'arrivée du premier enfant se fait significativement plus tôt chez les jeunes femmes évoquant des violences sexuelles subies avant l'âge de 18 ans, au sein de la famille ou de son entourage (Figure 3, page suivante ; Tableau 15 en annexe, p. 52) que chez celles révélant une seule forme de violences (psychologiques ou physiques) ou ne déclarant pas de violences vécues au cours de l'enfance et de l'adolescence. En effet, si 35 % des femmes âgées de 20 à 34 ans déclarant des violences sexuelles dans l'enfance ont eu leur premier enfant avant l'âge de 25 ans, c'est le cas de 24,7 % des femmes mentionnant des violences psychologiques ou physiques avant 18 ans et de 23,3 % des femmes ne révélant pas de violences avant 18 ans.

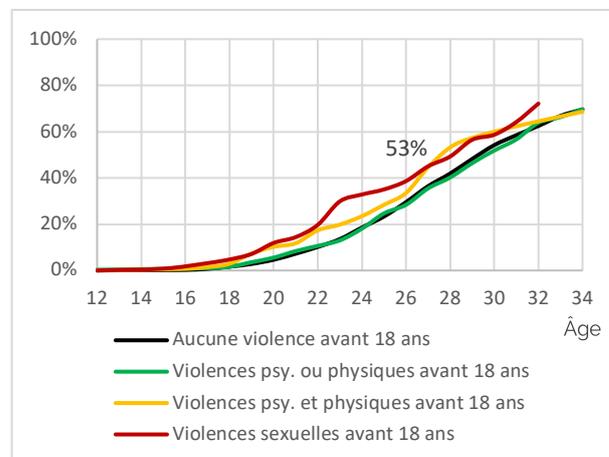
En revanche, pour les jeunes hommes, on ne remarque pas de variations significatives dans l'âge d'entrée dans la paternité selon l'épreuve des violences. En d'autres termes, la survenue de violences psychologiques et/ou physiques pendant l'enfance et l'adolescence, au sein du cercle familial et proche, ne perturbe pas significativement le calendrier d'entrée dans la paternité des jeunes hommes (Figure 3, page suivante ; Tableau 15 en annexe, p. 52). À l'âge de 25 ans par exemple, 9,6 % des hommes rapportant des violences psychologiques ou physiques avant 18 ans ont eu un premier enfant, et c'est le cas de 11,3 % des hommes mentionnant des violences psychologiques et physiques avant 18 ans, et de 10,3 % des hommes n'énonçant pas de violences.

FIGURE 3. FONCTION DE RÉPARTITION DE L'ÂGE À LA NAISSANCE DU PREMIER ENFANT SELON LES FORMES DE VIOLENCES DÉCLARÉES ET LE SEXE ESTIMATIONS DE KAPLAN MEIER

Hommes



Femmes



Source : INED, enquête en population générale VIRAGE 2015, France métropolitaine.

Champ : hommes et femmes âgé-e-s de 20 à 34 ans. Les hommes âgés de 20 à 34 ans déclarant des violences sexuelles avant 18 ans dans la famille et son entourage sont exclus du champ, leur effectif étant trop faible (n=19).

Lecture : 28 % des hommes et 53 % des femmes ayant déclaré des violences et physiques débutées avant l'âge de 18 ans dans la famille et son entourage ont eu un premier enfant avant l'âge de 28 ans.

D'autres facteurs entretiennent des liens plus étroits avec l'entrée en parentalité

Si l'âge à la naissance du premier enfant ne semble guère corrélé à l'épreuve des violences subies avant l'âge de 18 ans au sein de la famille ou de son entourage, hormis pour les jeunes femmes ayant enduré des violences sexuelles avant 18 ans qui font plus précocement l'expérience de la maternité, d'autres facteurs entretiennent probablement des liens plus étroits avec l'arrivée du premier enfant (Régnier-Loilier, Perron, 2016). Pour cela, nous modélisons, dans la lignée des précédentes analyses, l'entrée dans la parentalité, en contrôlant l'épreuve des violences subies avant l'âge de 18 ans au sein et en dehors de la famille, le lien à la migration, le niveau d'études, la taille de la fratrie, la configuration familiale, l'appartenance sociale à l'adolescence, en ajoutant également l'importance de la religion dans l'éducation reçue (Tableau 8, page suivante).

TABLEAU 8. AVOIR UN PREMIER ENFANT
– Modèle de Cox à risque proportionnel (rapports de risque)

	Hommes	Femmes
<i>Effectif</i>	2 595	2 933
Violences subies avant 18 ans dans la famille et son entourage (réf : aucune violence)		
Violences psychologiques ou physiques	ns	ns
Violences psychologiques et physiques	ns	ns
Violences sexuelles	ns	ns
Violences subies avant 18 ans en dehors de la famille (réf : non)		
Oui	ns	ns
Non-réponse	ns	ns
Lien à la migration (réf : population majoritaire)		
Né·e·s dans un DOM	ns	ns
Immigré·e·s	ns	ns
Descendant·e·s d'un ou deux immigrés	ns	ns
Indéterminé	ns	ns
Niveau d'études (réf : diplômé de l'enseignement supérieur)		
Aucun diplôme, titulaire du BEPC/CAP/BEP/baccalauréat	1,5***	2,2***
Non-réponse	ns	7,2***
Taille de la fratrie (réf : au moins un frère ou une sœur)		
Enfant unique	0,5***	0,6***
Non renseignée	ns	ns
Configuration familiale lors des 14 ans de l'enquêté·e (réf : a vécu avec ses deux parents)		
A vécu avec un seul parent et autres situations	ns	ns
Non-réponse	ns	ns
Profession et catégorie socioprofessionnelle du père lors des 14 ans de l'enquêté·e (réf : employés, ouvriers)		
Agriculteurs exploitants	ns	ns
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	0,6***	ns
Cadres, prof. intellectuelles supérieures, prof. intermédiaires	ns	0,8*
Sans activité professionnelle, y c. retraités	ns	ns
Indéterminée	ns	ns
Profession et catégorie socioprofessionnelle de la mère lors des 14 ans de l'enquêté·e (réf : employées, ouvrières)		
Agricultrices exploitantes	ns	ns
Artisanes, commerçantes, cheffes d'entreprise	ns	ns
Cadres, professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires	ns	0,8*
Sans activité professionnelle, y c. retraitées	ns	ns
Indéterminée	ns	ns
Importance de la religion dans l'éducation reçue (réf : pas d'importance)		
Un peu d'importance	ns	ns
Assez ou beaucoup d'importance	ns	1,2*
Non-réponse	ns	ns

Source : INED, enquête en population générale VIRAGE 2015, France métropolitaine.

Champ : hommes et femmes âgé·e·s de 20 à 34 ans.

Notes : *** p < 0,001 ; ** p < 0,01 ; * p < 0,05 ; ns : non significatif ; réf : modalité de référence.

Lecture : toutes choses égales par ailleurs, le risque (annuel) d'avoir un premier enfant est plus élevé (1,5 fois) pour les hommes non diplômés ou titulaires d'un BEPC/CAP/BEP que pour les hommes diplômés du supérieur.

Toutes choses égales par ailleurs, les violences vécues avant l'âge de 18 ans, qu'elles aient été commises à l'intérieur ou à l'extérieur du milieu familial, n'ont pas d'influence significative sur les risques (au sens statistique) d'entrer dans la parentalité (Tableau 8). Chez les jeunes femmes, l'effet des violences sexuelles sur le risque d'entrer précocement dans la première maternité est ici essentiellement neutralisé par l'inclusion du niveau d'études dans les analyses. En fait, l'arrivée plus précoce du premier enfant chez les jeunes femmes victimes de violences sexuelles dans l'enfance – que nous avons précédemment mise en évidence – était liée à un effet de structure (ou de composition) dans ce groupe de femmes. Dans notre échantillon d'analyse, les femmes âgées de 20 à 34 ans faiblement diplômées (sans diplôme/BEPC/CAP/BEP) – et qui font plus souvent l'expérience de la maternité comme nous le verrons ci-dessous – sont proportionnellement plus nombreuses parmi les femmes victimes de violences sexuelles (61,4 %) que chez les femmes ne déclarant pas de violences (50,5 %) ou une forme de violences (psychologiques ou physiques) avant 18 ans (48,7 %). C'est donc la surreprésentation de ces femmes qui explique principalement l'entrée dans la maternité précoce des jeunes femmes déclarant des violences sexuelles avant 18 ans dans la sphère familiale et proche, et non pas l'épreuve des violences sexuelles.

Le niveau d'études et la taille de la fratrie ont un rôle plus important que les violences sur les risques d'entrer dans la parentalité des jeunes adultes. Toutes choses égales par ailleurs, pour les deux sexes, le risque d'avoir un premier enfant – précocement surtout – est plus élevé chez les jeunes faiblement diplômés ou non diplômés que chez celles et ceux doté-e-s d'un diplôme de l'enseignement supérieur, en particulier pour les femmes. Inversement, l'absence de frère ou sœur réduit nettement les risques de devenir père ou mère.

Au-delà de ces indicateurs, les analyses « toutes choses égales par ailleurs » montrent que l'entrée dans la maternité des jeunes femmes est influencée par le milieu social (Tableau 8). Ainsi, celles ayant eu un père ou une mère cadre, de profession intellectuelle supérieure ou de profession intermédiaire ont un risque moindre d'avoir un premier enfant que les jeunes femmes issues des classes moyennes ou populaires, c'est-à-dire de père ou de mère employé-e ou ouvrier-ère. Il ressort également que lorsque la religion a eu une place assez importante ou très importante dans l'éducation reçue, les jeunes femmes ont un risque supérieur de devenir mères par rapport aux femmes dont les parents étaient sans attaches religieuses. Du côté des jeunes hommes, outre les effets du niveau de diplôme et de la taille de la fratrie sur le risque d'entrer en paternité, on s'aperçoit que seuls les fils d'artisans, commerçants ou chefs d'entreprise ont un risque plus faible de faire l'expérience de la parentalité pour la première fois que les hommes des classes moyennes ou populaires.

Il aurait été pertinent d'introduire dans ces modèles la situation de couple, la situation d'emploi ou encore les revenus des jeunes tant on sait qu'ils constituent autant de facteurs susceptibles de jouer sur l'arrivée du premier enfant (Régnier-Loilier, Perron, 2016). Le questionnaire de l'enquête recueille bien ces informations, mais elles sont saisies au moment de l'enquête (en 2015), soit parfois après la première maternité ou paternité, ce qui ne permet pas d'étudier leurs éventuels pouvoirs « prédictifs ».

Conclusion générale

Dans un contexte de forte réprobation sociale, de médiatisation, mais aussi de politisation des violences intrafamiliales commises à l'encontre des mineur·e·s, il s'agissait, dans ce rapport, de mettre au jour l'ampleur de ce phénomène à l'échelle de la France métropolitaine en présentant des données inédites sur les violences psychologiques, physiques et sexuelles subies avant l'âge de 18 ans dans la famille et son entourage, à partir de l'enquête statistique en population générale VIRAGE (2015). Mais surtout, il s'agissait d'étudier dans quelle mesure les violences subies avant l'âge de 18 ans dans la famille et son entourage, laissent une empreinte sur le passage vers l'âge adulte de la jeunesse contemporaine. Éclairer les effets de ces violences sur l'entrée dans la vie adulte des jeunes femmes et des jeunes hommes est un exercice complexe jusqu'alors peu ou prou exploré à l'échelon national, faute notamment de dispositif statistique adapté avant la réalisation de l'enquête VIRAGE en 2015. Des travaux scientifiques pionniers impulsés par Maryse Jaspard *et al.* (2003b), Elizabeth Brown et Nadine Lefaucœur (2013) ont toutefois souligné une accélération de la transition vers l'âge adulte pour les personnes (les femmes en particulier) ayant vécu des « difficultés dans l'enfance ». Dans la lignée de ces travaux, notre hypothèse principale était que les violences constituaient un facteur d'accélération et de précocité dans le passage à l'âge adulte des jeunes femmes et des jeunes hommes.

Ainsi, selon les estimations réalisées à partir de l'enquête VIRAGE, une proportion importante de garçons et notamment de filles ont été confronté·e·s à des violences subies au sein de la famille et de l'entourage familial. En France métropolitaine, 18,1 % des femmes et 15,4 % des hommes âgé·e·s de 20 à 34 ans ont révélé avoir subi au moins une violence avant l'âge de 18 ans au sein de la famille et de son entourage proche. L'asymétrie des violences entre les sexes s'explique par une surexposition des filles aux violences psychologiques (14,3 % des femmes contre 11,8 % des hommes âgé·e·s de 20 à 34 ans) et surtout aux violences sexuelles (4,3 % des femmes contre 0,8 % des hommes âgé·e·s de 20 à 34 ans). En revanche, les violences physiques ont affecté autant les femmes (8,3 %) que les hommes (8,5 %). Ces violences, qu'elles soient psychologiques, physiques ou sexuelles, commencent en outre à de très jeunes âges, sont souvent répétées en raison du lien de proximité entre l'auteure et sa victime notamment, et affectent tous les milieux sociaux. Mais derrière ce panorama quantitatif, se cache une hétérogénéité des situations de violences qui laissent présager des conséquences différenciées sur les trajectoires d'entrée dans la vie adulte. Les filles et les garçons ayant cumulé des violences psychologiques et physiques ou ayant subi des violences sexuelles ont plus fréquemment (mais non systématiquement) vécu dans une atmosphère familiale dégradée – souvent marquée par de graves conflits entre les jeunes et leurs parents ou par de graves tensions ou un climat de violences entre les parents – que celles et ceux ayant vécu une seule forme de violences (soit psychologique, soit physique).

L'analyse reprenant les cinq étapes phares constitutives du passage à l'âge adulte ⁴¹ révèle effectivement que les jeunes femmes et les jeunes hommes ayant vécu soit des violences psychologiques soit des violences physiques avant l'âge de 18 ans, dans la sphère familiale et proche, ont des itinéraires relativement semblables aux jeunes n'ayant pas rapporté de violences de ce type – même s'il n'est pas exclu que des difficultés puissent rejaillir à plus long terme sur leurs trajectoires individuelles. En revanche, c'est bien le cumul de violences vécues dans le cadre familial et du proche

⁴¹ Fin des études, premier emploi, première décohabitation, premier rapport sexuel et naissance du premier enfant.

entourage pendant l'enfance et l'adolescence qui laisse une empreinte sur les trajectoires individuelles, du moins sur certaines étapes du passage à l'âge adulte. L'expérience des violences psychologiques et physiques ainsi que l'épreuve des violences sexuelles (pour les femmes) sont associées à un départ du domicile parental plus précoce et plus précipité, et ce pour les deux sexes. Si ce départ de la cellule familiale est sans doute pour certaines et certains un moyen d'échapper aux violences, voire de s'extraire d'une atmosphère familiale détériorée, le « conflit familial » est souvent l'élément déclencheur de la décohabitation. Il est également apparu que les jeunes femmes ayant subi des violences sexuelles ou des violences psychologiques et physiques durant l'enfance et l'adolescence sont celles qui font plus tôt l'expérience de la sexualité. Ainsi, les liens entre une enfance violentée et un premier rapport sexuel précoce ne se sont pas effacés depuis l'ENVEFF (2000). Néanmoins, ces résultats ne se vérifient pas dans la population masculine. Selon l'enquête VIRAGE, l'épreuve des violences ne perturbe le calendrier d'entrée dans la sexualité des jeunes hommes.

Si les violences subies avant l'âge de 18 ans dans la sphère familiale et proche creusent les inégalités dans les trajectoires sexuelles et d'autonomisation résidentielles des jeunes, de manière plus accentuée pour les femmes que pour les hommes, les violences ne bouleversent pas autant qu'on pourrait l'imaginer la sortie du système scolaire et l'entrée dans le monde du travail. Les jeunes (femmes et hommes) ayant déclaré des violences avant l'âge de 18 ans dans la famille et son entourage sortent du système scolaire et entrent dans le monde du travail aux mêmes âges que les jeunes n'ayant pas énoncé de violences. Ce résultat est inattendu dans la mesure où Maryse Jaspard *et al.* (2003b) ont démontré, à partir de l'enquête statistique ENVEFF, que les femmes ayant cumulé des difficultés dans l'enfance quittaient plus précipitamment les études. La massification scolaire et la précarité du marché de l'emploi conduisent sans doute tous les jeunes à poursuivre leurs études, mais surtout, l'origine sociale des jeunes reste un puissant déterminant des destinées scolaires et professionnelles, au-delà de l'épreuve des violences dans l'enfance. Cela étant, nous l'avons vu, les jeunes ayant cumulé des violences ou ayant subi des violences sexuelles (pour les femmes) sont proportionnellement plus nombreux à être peu qualifiés – alors qu'ils n'ont pas plus de risques de quitter précocement le système scolaire que les autres jeunes – et sont plus fréquemment au chômage ou sans activité professionnelle que les autres jeunes, bien que cela ne soit pas une fatalité. En filigrane, on peut lire dans ces résultats les répercussions sournoises des violences. Ces jeunes ont vraisemblablement eu une scolarité heurtée (redoublement, discontinuité dans les études), et ont, de ce fait, davantage été orientés vers l'enseignement professionnel. On peut donc penser que certaines et certains ont été freiné·e·s dans leur ascension sociale en étant détourné·e·s de leurs perspectives professionnelles initiales, renforçant ainsi le déterminisme social des classes populaires ou moyennes. La proportion de jeunes éloignés du monde du travail invite, de plus, à approfondir le profil des jeunes « ni en études, ni en emploi, ni en formation » (NEET) sous l'angle des violences subies au cours de l'enfance et de l'adolescence dans le cadre familial.

Enfin, du côté de la parentalité, dans un contexte où, rappelons-le, la naissance du premier survient tardivement dans les parcours de vie, les relations entre la naissance du premier enfant et l'expérience des violences avant l'âge de 18 ans ne sont visibles que pour les jeunes femmes révélant des violences sexuelles avant l'âge de 18 ans dans la sphère familiale et proche. Ces dernières semblent, à première vue, faire plus tôt l'expérience de la maternité que les autres femmes. Mais en réalité, lorsqu'on contrôle d'autres facteurs dans les analyses – leur niveau d'études en particulier – les liens entre les violences sexuelles et l'entrée dans la première maternité ne sont plus sensibles. Ces résultats viennent donc nuancer les résultats de l'ENVEFF Martinique (2008) qui mettaient en évidence une maternité plus précoce chez les

femmes ayant vécu plusieurs difficultés dans l'enfance (Brown, Lefaucheur, 2013). En réalité, outre le niveau d'études, d'autres déterminants – tels que les origines sociales, la taille de la fratrie, l'importance de la religion – entretiennent des liens plus étroits avec la naissance du premier enfant.

En définitive, ce rapport contribue à mieux comprendre les violences vécues pendant l'enfance et l'adolescence par les jeunes adultes vivant en France, et souligne l'intérêt de prendre en considération la survenue des violences susceptibles de grever durablement les destinées des individus – en plus de leurs propriétés sociales et familiales⁴² – dans l'analyse des parcours de vie. La prise en compte des violences, endurées au sein, mais aussi en dehors de la famille, ne pourra qu'enrichir l'analyse et la compréhension des parcours de vie des femmes et des hommes.

Pour autant, les conséquences sur les trajectoires de vie des jeunes exposés ou ayant vécu des violences dans le cadre familial ou proche doivent continuer d'être documentées. Ici, en restreignant l'échantillon de l'enquête VIRAGE aux personnes « jeunes » c'est-à-dire âgées de 20 à 34 ans, l'effectif des hommes révélant des violences sexuelles subies avant 18 ans dans la famille et son entourage (n=19), est devenu trop faible pour permettre l'analyse statistique de leurs trajectoires. Il serait donc éclairant de prolonger cette recherche par une nouvelle enquête auprès des hommes ayant enduré des violences sexuelles pendant l'enfance et l'adolescence au sein de leur famille, en retraçant leurs trajectoires scolaires, professionnelles, résidentielles, sexuelles et affectives. Par ailleurs, le départ précipité des jeunes de chez leurs parents soulève d'autres questions de recherche, celles de l'« hébergement » de ces jeunes en rupture avec leur famille, de leur soutien financier et de leurs risques de sans-abrisme (Marpsat, Frechon, 2016), ces derniers étant sous-estimés dans l'enquête VIRAGE du fait qu'elle a été réalisée au sein de « ménages ordinaires ». Les données de l'enquête laissent tout de même entrevoir les difficultés de ces jeunes en matière de logement : 12,8 % des hommes et 5,4 % des femmes âgés de 25 à 34 ans rapportant des violences dans l'enfance au sein de la famille et du proche entourage ont déjà vécu dans « la rue, un squat, un abri de fortune, un lieu public (cave, voiture...)»⁴³, et 4,3 % des hommes et 4,7 % des femmes de ces âges et ayant subi ces mêmes violences ont vécu dans « centre d'hébergement ou un foyer d'urgence⁴⁴ ».

⁴² Sexe, diplôme, structure familiale, origine sociale, etc.

⁴³ Contre 1,7 % des hommes et 0,9 % des femmes âgés de 25 à 34 ans ne rapportant pas de violences.

⁴⁴ Contre 0,8 % des hommes et 0,9 % des femmes âgés de 25 à 34 ans ne mentionnant pas de violences.

Bibliographie

- Abassi É., 2018, « “Devenir adulte” sans l'aide des parents ? Compositions et ressources parentales des jeunes en fin de placement à l'Aide sociale à l'enfance », in Oris M., Cauchi-Duval N. (dir.), *Les familles face aux vulnérabilités*, Paris, AIDELF, p. 5-21.
- Adamsbaum C., Rey-Salmon C. (dir.), 2013, *Maltraitance chez l'enfant*, Paris, Lavoisier, 250 p.
- Aliaga C., Lê J., 2016, « L'insertion des jeunes sur le marché du travail : l'emploi est majoritaire chez les plus diplômés, l'inactivité domine chez les non-diplômés », in *France, portrait social. Édition 2016*, INSEE, p. 43-57.
- Ambroise-Rendu A.-C., 2014, *Histoire de la pédophilie : XIX^e-XXI^e siècles*, Paris, Fayard.
- Amsellem-Mainguy Y., 2016, « L'accès à l'âge adulte pour les jeunes en France », *Informations sociales*, n°195, p. 9-13.
- Amsellem-Mainguy Y., 2019, « Sociabilité des jeunes femmes de la classe populaire dans l'espace rural. Se faire une place dans son réseau », *INJEP Analyses et synthèses*, n° 28.
- Amsellem-Mainguy Y., Loncle-Moriceau P., 2015, « Inégalités et entrée dans l'âge adulte : éclairage sur la situation des jeunes vivant en France », *Regards*, n° 48, p. 57-68.
- Bajos N., Bozon M., 2008, « Les agressions sexuelles en France : résignation, réprobation, révolte », in *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*, Paris, La Découverte, p. 381-407.
- Bajos N., Rahib D., Lydié N., 2018, « Genre et sexualité. D'une décennie à l'autre. Baromètre santé 2016 », Santé publique France.
- Battagliola F., Brown E., Jaspard M. 1997, « Itinéraires de passage à l'âge adulte. Différences de sexe, différences de classe », *Sociétés contemporaines*, n° 25, p. 85-103.
- Becquet V., Bidart C., 2013, « Introduction. Parcours de vie, réorientations et évolutions des normes sociales », *Agora débats/jeunesses*, n° 65, p. 51-60.
- Bertrand, J., Court, M., Mennesson, C., Zabban, V., 2015, « Introduction. Socialisations masculines, de l'enfance à l'âge adulte », *Terrains & travaux*, n° 27, p. 5-19
- Bidart C., 2006, *Devenir adulte aujourd'hui. Perspectives internationales*, Paris, L'Harmattan.
- Boussaguet L., 2009, « Les « faiseuses » d'agenda », *Revue française de science politique*, 59(2), p. 221-246.
- Bozon M., 1990, « Les femmes et l'écart d'âge entre conjoints. Une domination consentie. II. - Modes d'entrée dans la vie adulte et représentations du conjoint », *Population*, n°3, vol. 45, p. 565-602.
- Bozon M., 1993, « L'entrée dans la sexualité adulte : le premier rapport et ses suites », *Population*, n°5, vol. 48, p. 1317-1352.
- Bozon M., 2002, « Des rites de passage aux “premières fois”. Une expérimentation sans fins », *Agora débats/jeunesses*, n° 28, p. 22-33.

Bozon M., 2008, « Premier rapport sexuel, première relation : des passages attendus », in Bajos N., Bozon M. (dir.), *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*, La Découverte, p. 117-147.

Bozon M., Villeneuve-Gokalp C., 1995, « L'art et la manière de quitter ses parents », *Population et sociétés*, n° 297.

Breton D., Barbieri M., Belliot N., Albis (d') H., Mazuy M., 2019, « L'évolution démographique récente de la France : une singularité en Europe ? », *Population*, no 4, vol. 74, p. 409-497.

Brinbaum Y., Meurs D., Primon J.-L., 2015, « Chapitre 7. Situation sur le marché du travail : statut d'activité, accès à l'emploi et discrimination », in Beauchemin C. et al. (dir.), *Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France*, Paris, INED éditions, p. 203-232.

Brown E., Lefaucheur N., 2013, « Difficultés de la jeunesse, entrée précoce dans la vie adulte et victimation : l'exemple de la Martinique », *Revue française des affaires sociales*, n°1-2, p. 54-75.

Castell L., Grobon S., 2020, « Inégalités de niveau de vie entre jeunes adultes – Une approche individualisée », *Économie et statistique*, n°514-515-516, p. 29-48.

Castell L., Portela M., Rivalin R., 2016, « Les principales ressources des 18-24 ans. Premiers résultats de l'enquête nationale sur les ressources des jeunes », *INSEE Première*, n° 1603.

Charruault A., Grunvald S., Scodellaro C., 2020, « Les violences sur mineur·es dans la famille et son entourage », in Brown et al. (dir.), *Violences et rapports de genre. Enquête sur les violences de genre en France*, Paris, INED éditions, p. 149-181.

Chevalier T., Grobon S., 2019, « Où va la politique de jeunesse en France ? », *Revue française des affaires sociales*, n° 2, p. 53-77.

Coquard B., 2019, *Ceux qui restent*, Paris, La Découverte.

Couronné J., 2019, « Introduction générale », in *Pour une approche plurielle du rapport au travail. Analyse des parcours juvéniles*, INJEP Notes et Rapports, p. 11-16.

Dafflon Nouvelle A., 2006, « D'avant à maintenant, du bébé à l'adulte : synthèse et implications de la socialisation différenciée des filles et des garçons », in *Filles-garçons : socialisation différenciée ?*, Presses universitaires de Grenoble, p. 361-391.

Debauche A., 2015, « L'émergence des violences sexuelles intrafamiliales : un appui pour la visibilité des violences sexuelles en France dans les statistiques françaises ? », *Enfances, familles, générations*, n°22, p. 136-158.

Debauche A., Lebugle A., Brown E., Lejbowicz T., Mazuy M., Charruault A. et al., 2017, *Enquête Virage et premiers résultats sur les violences sexuelles*, Documents de travail n° 229, Paris, INED.

Debest C., 2015, « Carrières déviantes. Stratégies et conséquences du choix d'une vie sans enfant », *Mouvements*, n° 82, p. 116-122.

Debest C., Mazuy M., l'équipe de l'enquête Fecond, 2014, « Rester sans enfant : un choix de vie à contre-courant », *Population et sociétés*, n° 508.

Dietrich-Ragon P., 2018, *Quitter l'Aide Sociale à l'Enfance. De l'hébergement institutionnel aux premiers pas sur le marché résidentiel*, Documents de travail n°244, INED.

Dussy D., 2013, *Le berceau des dominations. Anthropologie de l'inceste. Livre 1*, Marseille, Éditions la Discussion, 268 p.

Frechon I., 2003, *Insertion sociale et familiale de jeunes femmes anciennement placées en foyer socio-éducatif*, Thèse de doctorat en sociologie et démographie sociale, Université Paris Ouest Nanterre La Défense.

Frechon I., Boujut S., Drieu D., Plagès M., Abdouni S., Philibert A., Bonvalet D., Perrier J., 2009, *Les politiques sociales à l'égard des enfants en danger, Trajectoires des prises en charge par la protection de l'enfance dans deux départements d'une cohorte de jeunes ayant atteint 21 ans*, Rapport INED-CNRS à la Mission interministérielle de recherche, Paris.

Frechon I., Dumaret A.-C., 2008, « Bilan critique de 50 ans d'études sur le devenir adulte des enfants placés », *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, n° 3, vol. 56, p. 135-147.

Frechon I., Lacroix I., 2020, « L'entrée dans la vie adulte des jeunes pris en charge par le système de protection de l'enfance », *Agora débats/jeunesses*, n° 86, p. 111-126.

Frechon I., Marquet L., 2016, *Comment les jeunes placés à l'âge de 17 ans préparent-ils leur avenir ?*, Documents de travail n° 227, INED.

Frechon I., Marquet L., 2018, « Sortir de la protection de l'enfance à la majorité ou poursuivre en protection jeune majeur », *Populations vulnérables*, n° 4, p. 15-40.

Frechon I., Robette N., 2013, « Les trajectoires de prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance de jeunes ayant vécu un placement », *Revue française des affaires sociales*, n°1-2, p. 122-143.

Galland O., 1995, « Une entrée de plus en plus tardive dans la vie adulte », *Économie et statistique*, no 283-284, p. 33-52.

Galland O., 2001, « Adolescence, post-adolescence, jeunesse : retour sur quelques interprétations », *Revue française de sociologie*, n° 4, vol. 42, p. 611-640.

Galland O., 2017, *Sociologie de la jeunesse*, Paris, Armand Colin.

Ganne C., Dietrich-Ragon P., Frechon I., 2019, « Devenir parent en sortant de l'Aide sociale à l'enfance. L'enchaînement des étapes du passage à l'âge adulte », *Revue française des affaires sociales*, n°4, p. 147-168.

Giuliani F., 2016, « Le Crime sans nom. Dire l'inceste dans la société française du XIXe siècle (1791-1898) », *Sociétés Représentations*, n°42, p. 31-44.

Gorza M., Léon C., Lasbeur L. (avec le groupe Baromètre Santé publique France 2017), 2019, « État de santé mentale des personnes déclarant des antécédents de violences sexuelles avant l'âge de 15 ans – résultats du Baromètre de Santé publique France 2017 », *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*, n°26-27, p. 540-548.

Guyavarch E., 2010, « Exposition aux violences durant l'enfance et prise en charge par les services sociaux », in *Violences et santé en France : état des lieux*, Paris, La Documentation française, p. 111-122.

Hamel C., Moguérou L., Santelli E., 2011, « L'entrée dans la vie adulte des filles et fils d'immigrés », *Politiques sociales et familiales*, n° 105, p. 47-58.

Hamel C., Debauche A., Brown E., Lebugle A., Lejbowicz T., Mazuy M. *et al.*, 2016, « Viols et agressions sexuelles en France : premiers résultats de l'enquête Virage », *Population et sociétés*, n° 538.

Henrard V., Ilardi V., 2017, *Quand l'école est finie. Premiers pas dans la vie active de la Génération 2013*, Marseille, CEREQ.

Ichou M., Goujon A., l'équipe de l'enquête DiPAS, 2017, « Le niveau d'instruction des immigrés : varié et souvent plus élevé que dans les pays d'origine », *Population et sociétés*, n° 541.

INJEP, 2019, « Les chiffres clés de la jeunesse 2019 ».

INSEE, 2019, *France, portrait social. Édition 2019*, Paris.

Jaspard M., Brown E., Condon S., Fougeyrollas-Schwebel D., Houel A., Lhomond B. *et al.*, 2003a, *Les violences envers les femmes en France : une enquête nationale*, Paris, La Documentation française.

Jaspard M., Brown E., Lhomond B., Saurel-Cubizolles M.-J., 2003b, « Reproduction ou résilience : les situations vécues dans l'enfance ont-elles une incidence sur les violences subies par les femmes à l'âge adulte ? », *Revue française des affaires sociales*, n°3, p. 157-190.

Joël M., 2015, « Enquêter en prison auprès de femmes impliquées dans des violences sexuelles sur mineurs », *Civilisations*, n° 64, p. 69-79.

Labache L., Gheorghiu M. D., 2009, « Les anciens de l'ASE de Seine-Saint-Denis : profils de vie après la sortie du dispositif de protection », *Informations sociales*, n° 156, p. 92-99.

Labbé J., 2009, « Maltraitance des enfants – Perspective historique », *Santé, Société et Solidarité*, n° 8, p. 17-25.

Le Caisne L., 2014, *Un inceste ordinaire. Et pourtant tout le monde savait*, Paris, Belin.

Lê J., Okba M., 2018, « L'insertion des immigrés, de l'arrivée en France au premier emploi », *INSEE Première*, n° 1717.

Lhommeau B., 2014, « Quand les jeunes n'habitent pas chez leurs parents : revenus et niveau de vie », *Études et résultats DRESS*, n° 867.

Marpsat M., Frechon I., 2016, « Placement dans l'enfance et précarité de la situation de logement », *Économie et statistique*, n° 488-489, p. 37-68.

Noiriel G., 2005, « De l'enfance maltraitée à la maltraitance. Un nouvel enjeu pour la recherche historique », *Genèses*, n° 60(3), p. 154-167.

Peugny C., 2020, « Générations, jeunesses et classes sociales. Un quart de siècle d'analyse des inégalités », *Agora débats/jeunesses*, n° 86, p. 11-24.

Prioux F., 2003, « L'âge à la première union en France : une évolution en deux temps », *Population*, n° 4-5, vol. 58, p. 623-644.

- Rault W., Régnier-Loilier A., 2015, « La première vie en couple : évolutions récentes », *Population et sociétés*, n° 521.
- Régnier-Loilier A., Perron Z., 2016, « Intentions de fécondité et arrivée du premier enfant. Éléments de cadrage statistique dans la France contemporaine », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 214, p. 81-93.
- Reist C., 2020, « Les jeunes ni en études, ni en emploi, ni en formation (NEET) : quels profils et quels parcours ? », *DARES analyses*, n° 006.
- Robin P., Mackiewicz M.-P., Goussault B., Delcroix S., 2015, « La transition à l'âge adulte au prisme d'une recherche par les pairs », *Vie sociale*, n° 12, p. 71-88.
- Romero M., 2017, « Qualifier pénalement l'inceste : les incertitudes du droit pénal français contemporain », *Cahiers d'anthropologie sociale*, n° 15, p. 127-143.
- Scodellaro C., 2020, « Violences et santé : le poids du genre ? », in Brown *et al.* (dir.), *Violences et rapports de genre. Enquête sur les violences de genre en France*, Paris, INED éditions, p. 443-484.
- Sebillé P., 2009, « Un passage vers l'âge adulte en mutation ? », in Régnier Loilier A. (dir.), *Portraits de Familles. L'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles*, Paris, INED éditions, p. 315-340.
- Toulemon L., 2008, « Entre le premier rapport sexuel et la première union : des jeunesses encore différentes pour les femmes et pour les hommes », in Bajos N., Bozon M. (dir.), *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*, Paris, La Découverte, p. 163-195.
- Toulemon L., Mazuy M., 2001, « Les naissances sont retardées, mais la fécondité est stable », *Population*, no 4, vol. 56, p. 611-644.
- Tursz A., Crost M., Gerbouin-Rérolle P., Beauté J., 2008, « Étude épidémiologique des morts suspectes de nourrissons en France : quelle est la part des homicides », *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*, n° 3-4, p. 25-28.
- Van de Velde C., 2008, *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Paris, PUF.
- Van de Velde C., 2015, *Sociologie des âges de la vie*, Paris, Armand Colin.
- Villeneuve-Gokalp C., 2000, « Les jeunes partent toujours au même âge de chez leurs parents », *Économie et statistique*, n° 337-338, p. 61-80.
- Volant S., 2017, « Un premier enfant à 28,5 ans en 2015 : 4,5 ans plus tard qu'en 1974 », *INSEE Première*, n° 1642.

Annexe

TABLEAU 9. PROPORTIONS (%) DES JEUNES ÂGÉS DE 20 À 34 ANS N'AYANT PAS VÉCU LES ÉTAPES ÉTUDIÉES, SELON LES TRANCHES D'ÂGE ET LE SEXE

	20-24 ans		25-29 ans		30-34 ans		20-34 ans	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Hommes								
N'a pas jamais eu de rapport sexuel	47	7,0	18	1,4	9	0,9	74	3,2
N'a pas fini ses études	297	35,9	32	2,8	2	0,2	331	13,5
N'a pas eu d'emploi de plus de quatre mois	267	35,6	37	4,1	5	0,4	432	18,5
N'a pas quitté le domicile parental	324	52,1	85	15,1	21	3,1	430	24,0
N'a pas eu d'enfant	751	96,8	714	78,3	526	47,4	1991	74,2
Femmes								
N'a pas jamais eu de rapport sexuel	75	10,7	22	2,2	5	0,3	102	4,5
N'a pas fini ses études	353	41,6	33	3,9	4	0,3	390	15,6
N'a pas eu d'emploi de plus de quatre mois	275	35,5	44	6,1	26	3,3	514	21,2
N'a pas quitté le domicile parental	270	42,9	50	8,7	14	1,4	334	17,9
N'a pas eu d'enfant	752	91,7	626	65,3	426	32,0	1804	63,1

Source : INED, enquête en population générale VIRAGE 2015, France métropolitaine.

Champ : hommes et femmes âgés de 20 à 34 ans.

Lecture : 7,0 % des hommes âgés de 20 à 24 ans n'ont jamais eu de rapport de rapport sexuel.

TABLEAU 10. LES ACTES DE VIOLENCES (%) SUBIES AVANT L'ÂGE DE 18 ANS DES JEUNES ÂGÉS DE 20 À 34 ANS, SELON LES FORMES DE VIOLENCES DÉCLARÉES ET LE SEXE

	Hommes			Femmes		
	Violences psy. OU physiques	Violences psy. ET physiques	Violences sexuelles	Violences psy. OU physiques	Violences psy. ET physiques	Violences sexuelles
Effectif	275	126	19	308	137	126
Exposition à des hurlements, bris d'objets	61,9	81,4	-	62,5	85,9	41,6
Insultes, humiliations, critiques	15,8	48,9	-	28,8	57,6	37,9
Exposition à des sévices, coups répétés dans la famille	3,3	20,7	-	5,9	32,7	11,8
Brutalités physiques	24,8	79,8	-	16,4	89,2	36,0
Sévices, coups répétés	0,5	25,5	-	1,6	25,2	20,5
Enfermement, séquestrations, mises à la porte, abandons au bord de la route	5,9	29,2	-	4,2	18,6	11,7
Menaces physiques, tentatives d'étranglement, de meurtre	3,3	17,0	-	0,4	8,9	11,2
Avoir été frotté-e, collé-e (1)	-	-	-	-	-	80,6
Viols, tentatives de viol	-	-	-	-	-	39,1
Autres agressions sexuelles	-	-	-	-	-	56,2

Source : INED, enquête en population générale VIRAGE 2015, France métropolitaine.

Champ : hommes et femmes âgés de 20 à 34 ans.

Notes : (1) pour les femmes, cette catégorie recouvre aussi les attouchements des seins, des fesses et les baisers forcés.

Lecture : 61,9 % des hommes déclarant des violences psychologiques exclusivement avant l'âge de 18 ans dans la famille et son entourage ont été exposés à des hurlements, bris d'objets.

TABLEAU 11. TEST DE COMPARAISON DES DISTRIBUTIONS DE L'ÂGE À LA FIN DES ÉTUDES

	Hommes Logrank p-value	Femmes Logrank p-value
Avoir vécu ou non des violences		
Aucune violence / Au moins une violence	0.1481	0.5611
Formes de violences subies		
Aucune violence / Violences psy. ou physiques	0.0975	0.5885
Aucune violence / Violences psy. et physiques	0.8239	0.2650
Aucune violence / Violences sexuelles	-	0.2897
Violences psy. ou physiques / Violences psy. et physiques	0.4743	0.2660
Violences psy. ou physiques / Violences sexuelles	-	0.2954
Violences psy. et physiques / Violences sexuelles	-	0.9039

Source : INED, enquête en population générale VIRAGE 2015, France métropolitaine.

Champ : hommes et femmes âgés de 20 à 34 ans. Les hommes âgés de 20 à 34 ans déclarant des violences sexuelles avant 18 ans dans la famille et son entourage sont exclus du champ, leur effectif étant trop faible (n=19).

TABLEAU 12. TEST DE COMPARAISON DES DISTRIBUTIONS DE L'ÂGE AU PREMIER EMPLOI DE PLUS DE QUATRE MOIS

	Hommes Logrank p-value	Femmes Logrank p-value
Avoir vécu ou non des violences		
Aucune violence / Au moins une violence	0.1223	0.0619
Formes de violences subies		
Aucune violence / Violences psy. ou physiques	0.1020	0.4016
Aucune violence / Violences psy. et physiques	0.6764	0.1573
Aucune violence / Violences sexuelles	-	0.1245
Violences psy. ou physiques / Violences psy. et physiques	0.6210	0.5286
Violences psy. ou physiques / Violences sexuelles	-	0.4177
Violences psy. et physiques / Violences sexuelles	-	0.9195

Source : INED, enquête en population générale VIRAGE 2015, France métropolitaine.

Champ : hommes et femmes âgés de 20 à 34 ans. Les hommes âgés de 20 à 34 ans déclarant des violences sexuelles avant 18 ans dans la famille et son entourage sont exclus du champ, leur effectif étant trop faible (n=19).

TABLEAU 13. TEST DE COMPARAISON DES DISTRIBUTIONS DE L'ÂGE À LA PREMIÈRE DÉCOHABITATION DE PLUS DE SIX MOIS

	Hommes Logrank p-value	Femmes Logrank p-value
Avoir vécu ou non des violences		
Aucune violence / Au moins une violence	0.0431	<.0001
Formes de violences subies		
Aucune violence / Violences psy. ou physiques	0.6020	0.1362
Aucune violence / Violences psy. et physiques	0.0011	<.0001
Aucune violence / Violences sexuelles	-	<.0001
Violences psy. ou physiques / Violences psy. et physiques	0.0304	0.0007
Violences psy. ou physiques / Violences sexuelles	-	0.0160
Violences psy. et physiques / Violences sexuelles	-	0.4963

Source : INED, enquête en population générale VIRAGE 2015, France métropolitaine.

Champ : hommes et femmes âgés de 20 à 34 ans. Les hommes âgés de 20 à 34 ans déclarant des violences sexuelles avant 18 ans dans la famille et son entourage sont exclus du champ, leur effectif étant trop faible (n=19).

TABLEAU 14. TEST DE COMPARAISON DES DISTRIBUTIONS DE L'ÂGE AU PREMIER RAPPORT SEXUEL

	Hommes Logrank p-value	Femmes Logrank p-value
Avoir vécu ou non des violences		
Aucune violence / Au moins une violence	0.2102	<.0001
Formes de violences subies		
Aucune violence / Violences psy. ou physiques	0.5905	0.5452
Aucune violence / Violences psy. et physiques	0.1071	0.0003
Aucune violence / Violences sexuelles	-	<.0001
Violences psy. ou physiques / Violences psy. et physiques	0.3466	0.0208
Violences psy. ou physiques / Violences sexuelles	-	0.0006
Violences psy. et physiques / Violences sexuelles	-	0.2550

Source : INED, enquête en population générale VIRAGE 2015, France métropolitaine.

Champ : hommes et femmes âgés de 20 à 34 ans. Les hommes âgés de 20 à 34 ans déclarant des violences sexuelles avant 18 ans dans la famille et son entourage sont exclus du champ, leur effectif étant trop faible (n=19).

TABLEAU 15. TEST DE COMPARAISON DES DISTRIBUTIONS DE L'ÂGE AU PREMIER ENFANT

	Hommes Logrank p-value	Femmes Logrank p-value
Avoir vécu ou non des violences		
Aucune violence / Au moins une violence	0.5116	0.1200
Formes de violences subies		
Aucune violence / Violences psy. ou physiques	0.3788	0.8392
Aucune violence / Violences psy. et physiques	0.9359	0.1474
Aucune violence / Violences sexuelles	-	0.0133
Violences psy. ou physiques / Violences psy. et physiques	0.5260	0.1820
Violences psy. ou physiques / Violences sexuelles	-	0.0311
Violences psy. et physiques / Violences sexuelles	-	0.5237

Source : INED, enquête en population générale VIRAGE 2015, France métropolitaine.

Champ : hommes et femmes âgés de 20 à 34 ans. Les hommes âgés de 20 à 34 ans déclarant des violences sexuelles avant 18 ans dans la famille et son entourage sont exclus du champ, leur effectif étant trop faible (n=19).

L'EMPREINTE DES VIOLENCES FAMILIALES SUR L'ENTRÉE DANS LA VIE ADULTE DES JEUNES. ANALYSE DÉMOGRAPHIQUE DES TRAJECTOIRES

Dans un contexte de forte réprobation sociale, de médiatisation et de politisation des violences familiales sur mineur·e·s, ce rapport met au jour l'empreinte des violences subies durant l'enfance et l'adolescence dans le cadre familial sur l'entrée dans la vie adulte des jeunes femmes et des jeunes hommes résidant en France métropolitaine. Il se donne en outre pour ambition de prolonger les travaux scientifiques sur la transition vers l'âge adulte qui, jusqu'à présent, ont peu étudié le rôle des violences dans ce processus.

En s'appuyant sur un échantillon de plus de 5 500 femmes et hommes âgé·e·s de 20 à 34 ans ayant répondu à l'enquête statistique VIRAGE, réalisée en population générale dans l'Hexagone en 2015, cette recherche révèle tout d'abord l'importance des violences familiales : environ 18 % des jeunes femmes et 15 % des jeunes hommes déclarent des violences subies avant 18 ans dans la famille et son entourage. Mais derrière ces chiffres se cache une hétérogénéité des situations de violences. Les filles et les garçons ayant cumulé des violences psychologiques et physiques, et les filles principales victimes des violences sexuelles, ont plus souvent vécu dans une atmosphère familiale dégradée.

Cette recherche explore ensuite cinq étapes constitutives du passage à l'âge adulte selon l'expérience en matière de violences familiales : la sortie du système scolaire, l'insertion sur le marché de l'emploi, le départ de chez les parents, l'entrée dans la sexualité et la naissance du premier enfant. L'analyse des données montre que le cumul des formes de violences ou la survenue de violences sexuelles dans l'enfance (pour les femmes) accélère et rend plus précoce l'autonomisation résidentielle pour les deux sexes et le premier rapport sexuel pour les femmes. En revanche, l'épreuve des violences ne perturbe pas autant que nous pourrions l'imaginer les trajectoires scolaires, professionnelles et l'entrée en parentalité, qui sont davantage déterminées par d'autres facteurs (origine sociale, niveau d'études, lien à la migration, etc.).